Esnandes
être à la rencontre...

Procès-verbal du
Conseil Municipal du
Mercredi 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 décembre, à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire de la Commune.

Date de convocation : 4 décembre 2018.

Présents (15) : Didier Geslin, Anne Fréhel, Rémi Desplantes, Anne Canaud, Raymond Proux, Sylvie Sauvignon, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Catherine Fillon, Ludivine Denfert, Aurélie Philippeaux, Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absents représentés (3) : Francine Beaumelle par Jocelyne Marie, Philippe Michel par Rémi Desplantes, Eric Nicol par Raymond Proux

Absent non représenté (0) :

Secrétaire de séance : Anne Fréhel.

Didier GESLIN
Je propose Anne FREHEL comme Secrétaire de séance si personne ne s'y oppose. Personne ne s'y oppose ? Très bien.

Lecture des pouvoirs.

Didier GESLIN
Nous commençons donc comme à l'accoutumée par le Procès-Verbal du 25 septembre.

Yann JUIN
Je veux juste ajouter, par rapport à l'ordre du jour... Nous avions été informés que le Conseil Municipal devait se tenir le 5 décembre.

Didier GESLIN
Vous avez reçu les convocations pour le 12. Je n'ai pas forcément besoin de vous expliquer que quand j'ai des absents, je préfère avoir le quorum de manière à éviter tout problème le soir.

Yann JUIN
D'accord. C'est une question de quorum.

Didier GESLIN
Voilà. Ce soir nous avions donc le quorum, même si vous aviez décidé de rester à l'extérieur.

Yann JUIN
C'est un procès d'intention.

Didier GESLIN
Ça s'est déjà produit.

Approbation du Procès-Verbal du 25 septembre 2018.

Didier GESLIN
Alors, concernant la dernière fois. Délibération 1 du Budget Principal de la Commune. La 2 : Convention de mise à disposition d'un agent avec la mairie de Charron. Ensuite il y avait... Excusez-moi. Je tourne les pages. La demande de subvention pour le parking rue des Burelles, qu'on avait reportée. Voilà. Et après c'étaient les « Questions diverses ».
Monsieur BOUVET, comme d'habitude je pense, pour le Procès-Verbal ?

Alain BOUVET
Pas de commentaires particuliers.

Didier GESLIN
Nous allons donc le soumettre au vote.

Le procès-verbal du 25 septembre 2018 est adopté par 18 voix pour.

2018 – 01/12 – DM2 Budget principal de la Commune
Rapporteur : Didier Geslin

Section de fonctionnement

Article /Chapitre	Montant
6226 (011)	- 369,00 €
739223 (014)	369,00 €

Didier GESLIN
Nous passons donc une Délibération de 369,00 €. Les documents vous ont été fournis. Nous avons reçu en notification les montants prélevés au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. On nous reprend 5 369 €. Nous avions provisionné 5 000 €, puisque l'année dernière on était à un peu plus de 4 700 €. On nous reprend donc encore un peu plus cette année. Dans le budget il n'y avait pas la somme. On vous propose donc de passer par le compte « honoraires » moins 369 €, et pour le 739223 plus 369,00 €.
Y a-t-il des remarques ou des questions ?
Nous allons donc passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (18 voix pour), cette DM2 Budget principal de la Commune.

2018 – 02/12 – Demande de subvention : Parking rue des Burelles
Rapporteur : Raymond Proux

Dans le cadre du programme "Amendes de Police"' du Département de la Charente Maritime, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnement et RCSC" du 19 septembre 2018 pour le choix de l'entreprise chargée de la réparation,

Le dossier de demande de subvention concerne la réfection d'un parking d'une capacité d'environ 10 places de stationnement. Ce parking est situé dans le Lotissement des Burelles, entre les numéros 7 et 13 de la rue des Burelles.
La rétrocession de la rue des Burelles a été approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 22 mars 1977.
Les travaux pour un montant 6 130 € HT de l'entreprise ATLANROUTE seront financés ainsi :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant H.T.	Taux
Département Charente-Maritime	Sollicité	2 452,00€	40 %
Commune		3 678,00€	60 %
Coût H.T.		6 130,00€	100 %

Didier GESLIN
C'était donc la Délibération que nous n'avions pas passée la dernière fois. Nous avons eu la confirmation par le Département qu'ils financeraient bien les 2 452 € tel qu'annoncé sur cette Délibération.

Michel ROUGIER
On est sûr ?

Didier GESLIN
J'ai le courrier. Vous me le rendrez, parce que je n'en ai pas fait de copie, s'il-vous-plait ?

Michel ROUGIER
Oui.

Didier GESLIN
Vous y verrez 6 130 €, et vous y verrez 2 452 € accordés.

Michel ROUGIER
Oui, donc il met l'aménagement du parking, mais... Ce que je voulais dire, c'est que la Délibération est la copie conforme de ce qu'on a...

Didier GESLIN
On leur a fourni le devis, et ça leur a convenu.

Michel ROUGIER
Oui, mais il y a toujours le terme « Amendes de Police ». Là, ils ne parlent pas d'Amendes de Police dans le courrier que vous avez reçu.

Didier GESLIN
On a la subvention. De toute façon, moi ce qui m'importe c'est de toucher les sous.
Alors si vous voulez qu'on enlève « Dans le cadre du programme d'Amendes de Police », on peut le supprimer.

Yann JUIN
Si, c'est dans le programme des Amendes de Police.

Rémi DESPLANTES
Oui, c'est dedans.

Didier GESLIN
Il me semblait bien aussi.

Yann JUIN
Parce que là, dans le courrier ils confirment une subvention pour l'aménagement d'un parking. Pas pour la rénovation.

Didier GESLIN
Le devis leur a été fourni. Ça leur a suffi. Voilà la réponse.

Alain BOUVET
La remarque que nous avions faite était qu'effectivement après il pourrait y avoir un risque que l'Etat mette son nez dedans. Le risque court toujours.

Yann JUIN
Mais bon. Le Département sera co-responsable, donc on partagera les...

Didier GESLIN
Les frais. Voilà. Absolument.

Michel ROUGIER
Vous indiquez « Commune / autofinancement », alors qu'on va délibérer plus loin pour un emprunt sur la voirie. Il faut savoir si on autofinance, ou si...

Didier GESLIN
Tu enlèves « Autofinancement ».

Michel ROUGIER
Pardon ?

Didier GESLIN
Je parlais à mon Premier Adjoint. Je lui demandais effectivement de mettre juste « Commune ».
Si vous le voulez bien, nous allons donc passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (14 pour / 4 abstentions) Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.

2018 – 03/12 – Redevance d'occupation du domaine public - Gaz 2018 (RODP) et redevance d'occupation provisoire du domaine public – Gaz 2018 (ROPDP)
Rapporteur : Raymond Proux

Considérant le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et le décret n° 2015 – 334 du 25 mars 2015,
Sachant que cette redevance est liée aux longueurs de canalisations de gaz naturel construite.
Sachant que la RODP 2018, calculée pour 7 921 mètres, s'élève à 453 €,
Sachant que la ROPDP, calculée pour 300 mètres, s'élève à 105 €
Considérant la demande de GrDF d'émettre un titre de recette,
Vu l'avis de la commission « voierie, travaux, espaces verts, environnement et RCSC » du 27 novembre 2018,

Didier GESLIN
C'est une Délibération classique, comme chaque année. Y a-t-il des questions ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent (18 voix pour) Monsieur le Maire, ou son représentant, à émettre un titre du montant total de 558 €.

2018 – 04/12 – Réhabilitation ancienne menuiserie
Rapporteur : Rémi Desplantes

La commune d'Esnandes souhaite redéfinir l'utilisation d'une ancienne menuiserie appartenant à la commune et actuellement utilisée en stockage. La commune souhaite aménager des commerces et/ou des services.
Ce projet s'inscrit dans une volonté de regrouper des commerces et des services à la population sur la place Thorens-Glières afin de contribuer à la dynamique de cet espace commercial.

Le bâtiment dit "BLS", ancienne menuiserie, situé sur la place Thorens-Glières (parcelles ZC122 et ZC 123) est partiellement occupé. 350 m^2 environ sont inoccupés, et c'est cet espace que la commune souhaite réhabiliter.

Par ailleurs, la commune a été sollicitée par la gérante du bar-tabac pour augmenter la surface de son commerce.

Le principe d'aménagement consiste en deux cellules aménagées :
Implantation de la bibliothèque municipale sur une surface d'environ 130 m^2 à l'arrière du bâtiment.
Une cellule d'environ 220m^2 destinée au bar tabac.

Un traitement extérieur des 2 bâtiments existants sera réalisé.

La commune a demandé au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17), et à la SEMDAS de l'assister dans l'établissement de la faisabilité de ce projet.

L'objet de l'intervention de la SEMDAS, dans le cadre d'assistance aux collectivités confiées par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, est d'étudier la faisabilité technique et économique de cette réhabilitation.

Ce projet a été chiffré à 770 620 € HT soit 924 744 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'ancienne menuiserie pour un montant de 770 620 € HT
- de solliciter les financements auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la CdA de La Rochelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention et tout document y afférent ;
- de confier le suivi de l'opération à un mandataire dont la rémunération est intégrée dans l'enveloppe globale ;
- de lancer la consultation en vue de retenir un mandataire

Didier GESLIN
Comme je l'avais expliqué lors de la Commission, on a étudié l'aspect financier de cette opération de faisabilité. Le budget annexe de la ZAC est un budget excédentaire. Chaque année il nous apporte un excédent d'environ 24 000 €. Fin 2018, l'excédent sera donc sur le budget de fonctionnement d'environ

100 000 €. En investissement, on avait déjà basculé avec les sommes des excédents du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement. Donc sur le budget d'investissement on a un excédent de 69 000 €.
Il y a donc un reste à charge, sur le tableau qui vous a été fourni, de 370 000 €. On va y enlever les excédents qu'il y a en fonctionnement et en investissement, et il restera une somme qui sera aux alentours de 200 000 €, à financer par un emprunt. Un emprunt de 200 000 € sur une durée d'à peu près 15 ans. Les taux qui nous ont été donnés sont aux alentours de 2%, ce qui fait par an une annuité de 15 000 € environ.
Le loyer actuel du bar-tabac est de 75 m² multipliés par 3,64 €, soit 273,50 €, que l'on multiplie par 12, ce qui fait 3 282 €. Avec la nouvelle cellule, en laissant le prix à 3,64 €, on multiplie par 220 m², ce qui fait un loyer mensuel de 800,80 €, qu'on multiplie par 12 ce qui nous fait 9 609 €. Cela fait donc un différentiel de 6 300 € environ.
Donc les 24 000 € qui étaient un résultat annuel récurrent, puisque tous les ans on a ce résultat positif... C'est un budget qui est excédentaire. Un budget annexe. Donc les 24 plus les 6 de différentiel font qu'on arriverait à 30 000 €. Sachant qu'on aurait l'emprunt qui serait souscrit et qui coûterait aux environs de 15 000 € par an, cela signifie que le budget restera excédentaire sur cette zone commerciale. Il est à l'heure actuelle de 24 000 €. Il devrait rester aux alentours de 15 000 € excédentaires.
Donc l'analyse et l'étude de faisabilité, telle qu'elle nous a été présentée par les services du Département, prouvent la faisabilité économique de cette opération. A charge de l'architecte qui sera retenu de nous donner la réalisation technique. Voilà.
Vous avez eu un certain nombre de tableaux, qui vous décrivaient le bar-tabac... Alors il est vrai que par rapport à la Commission il y a eu un certain nombre de changements, puisque j'ai tenu compte des remarques qui m'ont été faites. J'ai demandé une analyse plus précise, puisque très clairement... Moi je savais ce qu'il y avait dedans, mais j'ai demandé une analyse plus précise. C'est-à-dire que tout ce qui est bardage qu'il y aura autour de la boulangerie, tout ce qui est toiture, ne peut pas rester à la charge unique du bar-tabac ou de la bibliothèque. C'était impossible. Il a donc fallu qu'on retravaille le détail des frais. On arrive donc à un tarif au m² de 3,87 €, tel que défini dans le tableau. On est à 3,64 €, et je pense qu'on peut laisser les 3,64 €. Ça fait 23 centimes d'euros d'écart uniquement.
Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur JUIN.

Yann JUIN
Bien. J'espère que vos élus majoritaires ont mieux compris votre explication que nous-mêmes, ainsi que je pense une grande partie du public. Parce que c'était sans doute assez habile, mais...

Didier GESLIN
Je pense que j'ai été assez clair dans les chiffres.

Yann JUIN
Chacun aura, je pense, l'occasion de demander des précisions.
Déjà, le premier point pour nous est la satisfaction de voir enfin sortir ce dossier. Cela fait cinq ans qu'on en a entendu parler. Jusqu'à présent, rien n'a été présenté... Ça fait cinq ans que vous en parlez. On n'avait encore rien eu en Conseil Municipal. D'accord ? Je ne vous représente pas l'histoire. C'est bien la première fois que le dossier est présenté au Conseil Municipal ? On est bien d'accord.
Donc vous me confirmez que nous avons découvert à travers effectivement une petite note qui était de cette nature-là... Voilà ce qu'on a eu en Commission, en tout et pour tout dans les vingt minutes de Commission. Voilà ce qu'on a eu pour engager la Commune sur les 770 000 € de travaux dont vous nous parlez. On a donc découvert le dossier, son état d'avancement et son contenu il y a deux semaines, de manière très superficielle. Il faut quand même rappeler que si vous aviez maintenu le projet initial, aujourd'hui tout ça serait réalisé, et ce serait d'une toute autre nature. Là on est donc en train de lancer une opération qui serait aujourd'hui achevée.

Rémi DESPLANTES
Mais quel projet initial, Monsieur JUIN ?

Yann JUIN
Je ne sais pas. Vous l'avez critiqué, donc vous deviez le connaitre.

Rémi DESPLANTES
Vous savez très bien qu'il n'y a pas de projet initial, Monsieur JUIN.

Alain BOUVET
Vous plaisantez ?

Rémi DESPLANTES
Attendez...

Yann JUIN
Monsieur DESPLANTES. Ce n'est pas parce que vous ne veniez pas assister aux Conseils Municipaux que les choses n'existent pas, Monsieur DESPLANTES.

Rémi DESPLANTES
Alors Monsieur JUIN...

Yann JUIN
Vous savez qu'il y a une vie autour de votre petite sphère, Monsieur DESPLANTES.
Ce qui a été présenté au Conseil Municipal a fait l'objet d'une élaboration par des services tout aussi compétents, parfois les mêmes que ceux qui vous ont assisté ici. Je ne vois donc pas en quoi...

Rémi DESPLANTES
Donc il y a eu... Alors. Monsieur JUIN. Si je peux finir. Effectivement il y a eu deux dossiers qui ont été faits. Il y a un projet à 10 millions d'euros sur lequel la SEMDAS avait dit que c'était complètement hors normes et sur lequel il manquait 1 million d'euros...

Yann JUIN
Présentez les preuves de cela. Vous avancez des choses...

Rémi DESPLANTES
Je vais chercher le dossier.

Yann JUIN
Vous racontez n'importe quoi.

Rémi DESPLANTES
Tout à fait, Monsieur JUIN. Je suis un menteur.

Yann JUIN
On va y venir. Il n'y a pas de souci.
Parce qu'on vous avait demandé de le sortir, et apparemment vous ne l'avez pas.

Didier GESLIN
On le sait la veille au soir.

Yann JUIN
Vous nous avez dit que vous décidiez des dates de Conseil à la dernière minute, et vous nous en informez aussi à la dernière minute. Donc on est désolés.

Didier GESLIN
La Commission a eu lieu il y a quinze jours, Monsieur JUIN.

Anne CANAUD
On est au Conseil...

Michel ROUGIER
Madame CANAUD, par rapport au document qui nous a été présenté en Commission et les chiffres qui ont été mis dans le papier...

Yann JUIN
Madame FREHEL et Monsieur SCHERRER, est-ce que nous avons les mêmes documents en Conseil Municipal que ceux que nous avons en Commission ?

Michel ROUGIER
Les chiffres ont changé...

Yann JUIN
Ce sont les mêmes avec les mêmes chiffres ?

Prises de paroles simultanées.

Alain BOUVET
Vous savez pertinemment qu'il n'y a pratiquement aucun chiffre qui...

Didier GESLIN
Non. Pas aucun. Ils ont été répartis. Monsieur BOUVET, ne racontez pas n'importe quoi s'il vous plait. Ne racontez pas n'importe quoi, s'il vous plait.

Y JUIN
Voilà les documents que nous avons eus en Commission.

Didier GESLIN
Il y a juste une répartition des frais qui ne sont pas à la charge du propriétaire.

Yann JUIN
Madame FREHEL dit que les documents fournis sont les mêmes...

Didier GESLIN
Ne dites pas que ce ne sont pas du tout les mêmes chiffres.

Prises de paroles simultanées.

Jocelyne MARIE
Je n'étais pas à la Commission. J'étais malade. Je peux aussi être malade.

Christine KIBICEK
Oui, mais vous allez voter, là...

Yann JUIN
On est en train de baser sur des documents qui ne sont pas les mêmes...

Didier GESLIN
Ils sont retravaillés. Ils sont arrivés à 500 € près au chiffre qu'on vous avait donné. La différence, c'est qu'ils ont répartis les charges qui ne devaient pas être à la charge – très clairement – du bar-tabac ou de la bibliothèque, puisque c'était sur l'ensemble du projet. Ils ont fait une répartition différente, mais les chiffres – à 500 € près – sont exactement les mêmes.

Yann JUIN
D'accord. Trouvez-vous normal qu'en 6 jours une société aussi sérieuse que la SEMDAS puisse se rendre compte qu'elle avait mis à la charge de certains locataires des frais qui ne devaient pas leur être imputés ?

Didier GESLIN
Ils n'avaient pas fait le détail comme il fallait. Je leur ai signalé, et ils nous ont refourni les tableaux avec ce chiffrage mieux réparti.

Yann JUIN
Miraculeux.

Didier GESLIN
Vous irez dire cela à la SEMDAS. Comme c'est enregistré, on leur redira. Il n'y a aucun souci.

Yann JUIN
C'est bien un grand regret que je comptais lever, c'est que la SEMDAS ne soit pas là pour présenter son travail. Mais ça, effectivement, à chaque fois qu'on l'a demandé, ça n'a pas eu lieu. La seule fois où on a eu quelqu'un qui est venu présenter un dossier c'était le service Environnement de la CdA il n'y a pas si longtemps que ça, pour l'étude sur les éléments du patrimoine naturel dans les milieux humides. C'est la seule fois. Sinon, toutes les autres fois, vous vous gardez bien d'amener les techniciens pour qu'on puisse débattre avec eux. On comprend bien pourquoi.
Donc nous sommes satisfaits de voir enfin sortir ce dossier, même si effectivement on aurait préféré qu'il puisse être déjà achevé, parce que les études étaient sans doute bien plus sérieuses et plus complètes que ce qu'on peut voir là pour y arriver. Je rappelle d'ailleurs qu'au moment du vote du Budget en avril, nous vous avions interrogés de savoir quand et comment le Conseil Municipal serait informé du projet, et à quel stade de l'évolution du projet il nous serait présenté : Est-ce que c'était à la définition du cahier des charges, ou est-ce que c'était à l'issue de l'élaboration ? Et la seule réponse a été « Vous verrez bien ».
Hé bien on voit. On découvre un dossier que vous avez donc géré, comme pour tous les autres, dans la plus totale opacité. Après, vous vous énervez parce qu'effectivement on relève qu'il y a un certain nombre de dysfonctionnements.

Didier GESLIN
Je ne me suis pas senti énervé.

Yann JUIN
Il ne m'a pas semblé que le Premier Adjoint était...

Didier GESLIN
Ah, mais vous me parlez à moi. Je vous ai dit que je ne suis pas énervé.

Yann JUIN
Le « vous » est collectif.

Didier GESLIN
Ah bon. Je ne me sens pas du tout énervé.

Yann JUIN
Je n'ai pas l'habitude de m'en prendre à une personne. Je m'en prends à la responsabilité collective qui est la vôtre. On l'a déjà précisé plusieurs fois.
Donc au mois d'avril vous nous aviez dit sur ce projet qu'on le découvrirait le moment venu, et dans l'état où il serait. Evidemment, on le découvre donc en totalité. Et comme pour tous les dossiers, évidemment quand on a des questions cela pose des soucis et comme ça cela vous permet de masquer effectivement l'état de votre travail en disant « C'est de votre faute puisque c'est eux qui font reparler des choses ». Bien.
Donc ce dossier arrive bouclé. A prendre ou à laisser. Les cellules sont déjà formées. Les choix sont déjà faits. Tout est déjà bouclé dedans. Il n'y a aucune discussion à avoir. C'est à prendre ou à laisser. Alors c'est d'autant plus surprenant, puisque si on regarde les chiffres, ils sont donnés pour une faisabilité à mars 2018. On imagine donc qu'en mars 2018 la SEMDAS avait déjà commencé à travailler dessus.

Didier GESLIN
Pas sur le chiffrage. Enfin ils avaient commencé un chiffrage, mais on n'avait pas donné les définitions telles qu'on les a données maintenant.

Yann JUIN
D'accord. Donc ça veut dire qu'au mois d'avril, quand vous nous avez répondu qu'on verrait bien, vous saviez déjà qu'il y avait des choses en cours. Vous avez délibérément caché les choses. On est bien d'accord ?

Didier GESLIN
On n'avait pas les chiffrages aussi précis qu'on les a aujourd'hui, et ce sont ces chiffres qui nous permettent de réaliser aujourd'hui, et de vous dire qu'il y a une faisabilité économique dans l'opération.

Yann JUIN
D'accord. Mais après, sur le contenu de l'opération, ça vous semble tout à fait farfelu qu'il y ait un débat là-dessus ? Vous trouvez que vos choix sont pertinents, évidents, universels. Ça veut dire que le choix d'utilisation de ces locaux est une évidence universelle.

Didier GESLIN
Il y avait une demande qui avait été faite pour agrandir le bar-tabac. La superficie qui restait n'avait pas de visibilité sur la place Thorens-Glières pour y mettre une enseigne. Je ne vois pas quel commerçant, surtout à l'heure actuelle, viendrait s'installer sans visibilité sur la place.

Yann JUIN
D'accord. Donc c'est pour ça que vous avez choisi de travailler dans la plus totale opacité.

Didier GESLIN
Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est pour ça qu'on a choisi d'y mettre une bibliothèque. Et dans la même mesure, on va libérer une salle qui pourra servir aux associations, sachant qu'on n'est pas...

Yann JUIN
Qu'est-ce qui vous a empêché de mener ce débat au sein du Conseil Municipal ou dans les Commissions ? Si ce n'est la volonté de cacher les choses.

Didier GESLIN
Ce n'est pas la volonté de cacher. Vous savez très bien qu'à chaque fois, les Commissions se passent très mal.

Yann JUIN
Evidemment elles se passent très mal. Monsieur ROUGIER vous l'a dit la dernière fois. Pourquoi ? On arrive à la dernière minute, sans ordre du jour, et on découvre des dossiers ficelés qui vont engager la Commune sur des choses qui sont soit faramineuses sur le plan financier, comme c'est le cas aujourd'hui, soit...

Didier GESLIN
Faramineuses, beaucoup moins que vos projets initiaux.

Christine KUBICEK
Vous avez un commerce ? Une bibliothèque existe déjà... Non mais franchement.

Yann JUIN
... ou légalement plus que discutables. Donc effectivement, cela peut se passer fort mal. Quand on est un peu passionné comme nous par les affaires de la Commune, quand on découvre en Commission, la semaine avant le Conseil, ce que vous avez monté dans la plus totale opacité, effectivement parfois on peut avoir des réactions. Mais d'ailleurs, vous vous rendez bien compte parfois que ce n'est quand même pas si dur. Même si... comme l'histoire de la Commission d'urbanisme par rapport au Lotissement du Pas des Roches... On y reviendra tout à l'heure. Vous avez bien été obligés quand même d'en tenir compte, quelque part.

Michel ROUGIER
Moi je vous ai demandé en Commission les aménagements qui allaient être faits dans ce transfert de bibliothèque, parce que comme il y a beaucoup plus de surface, je suppose qu'il va falloir des chaises, des tables, du rayonnage. Là dans le document il n'y a rien sur ce que vont être les projets d'aménagements à l'intérieur.

Yann JUIN
On va peut-être prendre dans l'ordre, parce que sinon...

Michel ROUGIER
Moi je redis ce que j'ai demandé, et que je n'ai pas.

Yann JUIN
Donc si nous comprenons bien, vous voulez décider d'aménager 350 m² de bâtiment vétuste pour un coût de 770 000 € HT ? Ce qui veut dire 2 200 € du m².

Didier GESLIN
Non. Il n'y a pas que ça. Vous le savez très bien. Il y a aussi l'aménagement du bardage. Vous avez le détail. Il y a le bardage... Il y a requalification extérieure également, avec l'homogénéisation des deux bâtiments, la peinture, les menuiseries extérieures en alu, le bandeau... Donc il n'y a pas forcément que les deux. Votre chiffre, il va donc falloir le revoir par rapport à ce qui ne concerne pas directement ni le bar-tabac, ni la bibliothèque.

Yann JUIN
Donc ça veut dire qu'on peut retirer 126 000 €. Alors partons sur 650 000 €. Allez. Partons sur 650 000 €. Donc nous sommes à 350 m² pour 650 000 €.

Didier GESLIN
Vous pouvez en enlever plus, parce que les 126 000 € tels que vous les voyez, vous omettez d'enlever les 10% d'aléas qui se situent partout. Déjà vous omettez ce chiffre.

Yann JUIN
Allez. 640 000 €.

Didier GESLIN
Voilà.

Yann JUIN
Bien. Ce qui nous fait toujours 2 000 € du m². On était à 2 200 €. On arrive à 2 000 €. On arrive à ça, ce qui est quand même un coût exorbitant. Oui, Madame MARIE. C'est un coût exorbitant. On le sait bien, puisque c'est à peu près à cette somme-là qu'on était arrivés.

Jocelyne MARIE
On ne va pas la laisser s'écrouler.

Yann JUIN
Oui. C'est une remarque très pertinente.
Nous étions arrivés à ce coût. C'est pour ça que nous n'avions pas donné suite à ce premier projet de réhabilitation de ce bâtiment, parce que le coût de sa réhabilitation est exorbitant. Voilà. Ce serait encore un bâtiment historique, avec des éléments patrimoniaux majeurs, on pourrait se dire « pourquoi pas ce surcoût ». Mais là, on est sur un coût qui est exorbitant par rapport au bâti tel qu'il est.
D'ailleurs, pouvez-vous nous rappeler le coût de rachat du m² de local commercial tel qu'il était prévu dans le projet initial ?

Didier GESLIN
Le coût de ?

Yann JUIN
Le coût de rachat au m² des locaux commerciaux neufs

Didier GESLIN
De toute façon on ne va pas revenir sur le projet initial. Votre projet initial n'existe pas.

Yann JUIN
Il ne s'agit pas de revenir dessus, puisque vous avez avancé. Il s'agit juste de vous donner des éléments de comparaison objectifs entre ce que vous avez critiqué avec des arguments fallacieux et, enfin, ce qui est là aujourd'hui. Oui... Les arguments sont fallacieux... A un moment vous parliez dans le vide de choses que vous ne connaissiez pas, en portant des arguments sur des choses que vous n'aviez pas présentées. Maintenant on a un document qui est présenté. On peut comparer par rapport à ce qui était. Alors c'était combien par rapport au rachat des mètre carrés ?

Rémi DESPLANTES
Alors... Participation du concédant 1 million d'euros. Il manquait 1 million dans votre... C'est ça ? C'est ce tableau-là ?

Yann JUIN
Non. Des mètres carrés.

Rémi DESPLANTES
Je n'en sais rien. Par contre je vois un truc, là. Attendez, Monsieur JUIN.
Avis de la Commission du 23 juillet 2012. Présents : Yann JUIN – Maire...

Yann JUIN
On parle du projet de 2014.

Rémi DESPLANTES
Mais il n'y avait pas de projet de 2014.

Yann JUIN
Il n'y avait pas de projet de 2014 ?

Rémi DESPLANTES
Non.

Yann JUIN
Il a été présenté en septembre 2013...

Rémi DESPLANTES
Oui. Il n'y a personne qui a répondu.

Yann JUIN
Il a été présenté en septembre 2013...

Rémi DESPLANTES
Mais Monsieur JUIN, il n'y a personne qui a répondu.

Yann JUIN
... en Conseil Municipal. En juin 2013.

Rémi DESPLANTES
Je vais chercher les Délibérations de 2013.

Yann JUIN
Regardez. Présentation à la Municipalité...

Rémi DESPLANTES
Monsieur JUIN. Il n'y a personne qui a répondu.

Yann JUIN
Non. Il n'y a pas personne qui a répondu. Il n'y a pas eu de réponse dans le cadre du marché. Il y a eu une négociation qui a été engagée par la suite. C'est un peu différent. Mais c'est vrai que vous avez la vérité. Donc vous avez ici dans l'étude, qui elle datait, puisque les éléments sont d'avril. Ça c'était la présentation de septembre 2013...

Rémi DESPLANTES
... C'est silence radio. Je vous invite à relire les Délibérations du Conseil Municipal du temps que vous étiez là. Ce que dit Madame VINET dessus, c'est silence radio sur 2013 sur l'offre dont vous parlez. Il n'y a rien. Donc le projet n'aurait jamais été fait.

Yann JUIN
Vous les avez, les dossiers. Est-ce que vous les avez, les dossiers ?

Rémi DESPLANTES
Figurez-vous que je ne les ai pas, ceux-là.

Yann JUIN
C'est quand même curieux. Dès qu'il y a une information qui vous dérange...

Prises de paroles simultanées.

Yann JUIN
C'est quand même curieux. Le rond-point... Attendez. Sur le rond-point vous n'aviez rien, ce qui vous avait permis de raconter avec le département des choses tout à fait fausses et mensongères, et on l'avait montré la fois dernière, parce que fort heureusement j'avais conservé des archives. Là, heureusement encore que j'en ai retrouvées quelques-unes, pour démontrer justement le fait que par hasard vous ne retrouvez pas les éléments.

Rémi DESPLANTES
Ce n'est pas par hasard.

Yann JUIN
Elle est là, l'étude.

Rémi DESPLANTES
Elle n'a jamais débouché.

Yann JUIN
1 700 € du m².

Rémi DESPLANTES
Mais l'étude n'a jamais débouché.

Yann JUIN
Evidemment, sinon on ne serait pas là pour en parler.

Ludivine DENFERT
Quand on a vu avec la SEMDAS, ils nous en ont parlé, de l'ancien projet.

Rémi DESPLANTES
Mais il n'a jamais débouché. Ne rigolez pas. Moi ça ne m'amuse pas. Ce sont les finances de la Commune.

Yann JUIN
Il n'a pas débouché parce qu'il y a eu des élections municipales...

Rémi DESPLANTES
Non... Monsieur JUIN, il n'y a personne qui a répondu. Il n'a pas débouché.

Yann JUIN
Est-ce que vous l'avez poursuivi avec...

Rémi DESPLANTES
Madame VINET, dans chaque Délibération, disait à chaque fois « le projet est en cours », et puis après c'est silence radio. En fin d'année 2013 on n'était pas élus. C'est écrit là-dedans.

Didier GESLIN
1 700 € ?

Yann JUIN
Oui. 1 700 € il y a cinq ans. Je ne pense pas qu'il y ait eu une telle augmentation. Et je le rappelle, pour du neuf, et une réhabilitation complète de la place, plus le rachat du foncier à hauteur de 400 000 €. C'est-à-dire qu'il y avait une recette pour la commune de 700 000 € de vente du foncier.

Rémi DESPLANTES
Rappelez-moi la superficie du foncier vendu, s'il vous plait ?

Yann JUIN
La totalité.

Rémi DESPLANTES
Oui, mais combien ça fait en mètres carrés ? Enfin ce n'est pas une question piège, Monsieur JUIN. Ce n'est pas mon style, les questions pièges.

Yann JUIN
Je n'en sais rien. C'est la totalité.

Rémi DESPLANTES
Comment ça vous n'en savez rien ? Vous savez tout. S'il vous plait.

Yann JUIN
Regardez. Là. C'est dans le dossier.

Rémi DESPLANTES
Non, mais c'est dans le dossier... Je ne l'ai pas, là.

Yann JUIN
Vous avez critiqué des choses où vous ne savez rien. C'est quand même extraordinaire. Enfin je veux dire... Nous, quand on charge, on s'appuie sur les éléments que vous nous donnez.

Rémi DESPLANTES
Non. C'est l'ancien de 2012... 2012, il était caduc.

Yann JUIN
Oui, il était caduc 2012. D'ailleurs c'était marqué, dans la demande.

Rémi DESPLANTES
Oui. C'est marqué.

Yann JUIN
C'est 19 septembre 2013.

Rémi DESPLANTES
Oui. Effectivement il y a une Commission. C'est marqué caduc. Problème de faisabilité financière.

Yann JUIN
En septembre 2013 ?

Rémi DESPLANTES
Euh... 23 juillet 2017, la Commission... pardon... 12.

Yann JUIN
Moi je vous demande l'état ... en septembre 2013. C'est bizarre, vous ne l'avez pas, celle-là. C'est curieux, non ? Evidemment, elle ne va pas dans votre sens. Ah ça évidemment c'est facile de voir l'autre côté.

Rémi DESPLANTES
Ça n'a aucun rapport, Monsieur JUIN, ce que vous dites.

Yann JUIN
Donc moi je peux vous dire que voilà l'étude à la date de septembre 2013. Et le coût de sortie du mètre carré neuf, avec tous les aménagements publics, et avec les 700 000 € d'achat du foncier donc recette nette pour la commune de 700 000 €, voilà ce que c'était. Voilà. On peut donc comparer. Donc effectivement, on va pouvoir comparer sur cette base-là.

Rémi DESPLANTES
Quelle est la superficie du terrain de 700 000 €, s'il vous plait ? Non, mais c'est ma question.

Didier GESLIN
700 m².

Rémi DESPLANTES
700 m².

Yann JUIN
Mais pour quoi faire ? Je ne comprends pas...

Rémi DESPLANTES
C'est pour savoir combien ça vaut, le prix du mètre carré. C'est tout.

Alain BOUVET
Quel est le... enfin...

Rémi DESPLANTES
Savoir si l'offre de 700 000 est...

Prises de paroles simultanées.

Yann JUIN
Apparemment, vous n'avez toujours rien compris au projet initial. Bon.

Rémi DESPLANTES
Tout à fait. C'est vrai. Je n'ai pas votre puissance de calcul.

Yann JUIN
C'est tout simplement que vous ne vous y êtes pas intéressé.

Rémi DESPLANTES
Oui. Tout à fait. Je ne m'y intéresse pas du tout.

Yann JUIN
La preuve. Vous ne saviez même pas qu'il y avait un dossier alors qu'on vous l'a demandé.

Rémi DESPLANTES
Oui. A quelle heure vous l'avez demandé ? 23 h 45 mardi soir.

Yann JUIN
Ce n'est pas simplement parce que c'était à 23 h 45 que vous n'avez pas répondu. Arrêtez de dire n'importe quo parce que nous serions hors délai. Ce serait pas mal, un petit peu, aussi.
Donc la question était que la commune vendait l'ensemble du foncier à l'opérateur. L'opérateur réalisait. La commune rachetait le foncier commercial à hauteur de 1 700 € du mètre carré, donc bien moins que ce que vous proposez aujourd'hui, pour des locaux neufs... Donc la commune vendait son foncier pour 700 000 € à l'aménageur. L'aménageur réalisait. La commune rachetait cette partie-là. Il vendait le restant de cette opération, et il nous rétrocédait les équipements publics à la fin. Une opération de lotissement classique. Sauf que là le vendeur était la commune, puisqu'elle était propriétaire du foncier. Sinon, le montage est tout ce qu'il y a de plus classique.

Rémi DESPLANTES
On n'a jamais dit qu'il n'était pas classique.

Yann JUIN
Voilà. Il n'y a rien d'exceptionnel là-dedans. Après, pour les surfaces il suffit de les reprendre. Normalement vous avez du les voir, les surfaces, puisque vous avez travaillé sur ce dossier.

Rémi DESPLANTES
Non. Je ne les ai pas.

Yann JUIN
Les surfaces de la parcelle... Le centre commercial plus la parcelle délaissée et de voirie qu'on a récupéré du Département et racheté au propriétaire. Ce n'est pas très compliqué à retrouver.

Rémi DESPLANTES
Oui. La preuve.

Yann JUIN
Il n'y a rien de caché là-dedans. Il n'y a pas de mètres carrés cachés.

Rémi DESPLANTES
Tout à fait. La preuve, c'est que je ne l'ai pas.

Yann JUIN
Voilà. Vous avez là maintenant, et pour les gens qui veulent bien l'entendre, la preuve que le projet tel qu'il était proposé était nettement plus intéressant financièrement que ce que vous proposez. Et en termes de valorisation de bien, il n'y a pas photo non plus.

Un intervenant
En termes de commerces...

Rémi DESPLANTES
Pourquoi il n'y a personne qui a répondu ?

Jocelyne MARIE
Il n'y a pas énormément d'Esnandais qui font leurs courses à Esnandes.

Christine KUBICEK
C'est normal. Avec ce qu'il y a, je vais vous dire...

Yann JUIN
Madame MARIE, si vous le voulez bien. On pouvait dire la même chose de Charron il y a quelques années. On pouvait dire la même chose de Marsilly il y a quelques années. Et on peut dire ça encore d'Esnandes aujourd'hui...

Jocelyne MARIE
Mais non à Esnandes on est coincé.

Yann JUIN
La faute à qui, Madame MARIE ?

Didier GESLIN
Monsieur JUIN, vous avez signé la modification du PLU en donnant à Marsilly la possibilité de faire cette zone commerciale.

Ludivine DENFERT
Oui. Après, c'est compliqué. C'est sûr.

Didier GESLIN
Ne me dites pas que ce n'est pas vrai. Non.

Yann JUIN
Mais précisez votre accusation, parce que les rumeurs ça va bien...

Didier GESLIN
Ce n'est pas une accusation. C'est bien vous qui aviez signé le PLU. Il y avait dedans que la zone commerciale allait s'implanter sur Marsilly. On aurait pu se battre pour qu'elle soit implantée sur Esnandes.

Yann JUIN
L'un n'empêchait pas l'autre.

Ludivine DENFERT
Oui, mais il n'empêche qu'une fois qu'il y a une zone commerciale à Marsilly, c'est compliqué après qu'il y ait plusieurs zones commerciales proches les unes des autres.

Christine KUBICEK
Il y en a une à Charron.

Ludivine DENFERT
Oui, mais nous sommes entre les deux.

Didier GESLIN
Vous avez vu le turn-over qu'il y a eu...

Ludivine DENFERT
Sur le PLU, c'est assez clair.

Yann JUIN
Madame DENFERT, je veux bien que vous fassiez du prosélytisme à l'endroit des propositions de votre Maire. Simplement, il faut quand même prendre conscience un petit peu des réalités. Non, parce que là vous parlez sans savoir.

Didier GESLIN
Regardez le turn-over qu'il y a dans les cellules de Marsilly, et vous verrez la pérennité des affaires.

Ludivine DENFERT
Monsieur JUIN, j'ai mon propre cerveau pour réfléchir. Je ne suis pas censée écouter et croire mot pour mot ce que dit Monsieur le Maire.

Yann JUIN
C'est pourtant ce que vous répétez.

Ludivine DENFERT
Non. J'ai le droit aussi d'être d'accord avec lui, et d'être parfois en désaccord aussi. Et là je dis juste que nous sommes coincés entre les deux zones commerciales.

Prises de paroles simultanées.

Didier GESLIN
Non, Monsieur BOUVET. Il n'y a pas de pérennité à Marsilly. Il y a plein de cellules qui ont été vendues...

Rémi DESPLANTES
Il y en a encore une qui est à louer, là.

Yann JUIN
Justement. Par rapport à ça. D'une part celle de Charron n'était pas faite... Madame DENFERT, je réponds à votre interpellation. Donc celle de Charron n'était pas faite quand, nous, le projet se serait lancé. Deuxièmement, comme vient de le reconnaitre Monsieur le Maire d'Esnandes, le turn-over est très fort à Marsilly pour une bonne raison, c'est que les loyers sont trois fois ce qui était prévu à Esnandes. Voilà. Parce que l'opération était restée privée, et que là-bas la Commune n'avait pas souhaité racheter les locaux commerciaux. D'autre part, pour conforter l'affaire, dans l'étude que nous avions faite la commande avait été très claire : L'objectif n'était pas de vider les communes voisines, mais de faire une synergie. C'est-à-dire que tous les calculs avaient été faits non pas en se basant sur le pillage des communes voisines et de leur anéantissement, mais bien sur un développement centré majoritairement sur la potentialité d'Esnandes. L'étude a donc été très claire là-dessus. Nous avons été très clairs. Donc vous voyez, on en revient effectivement à la position de départ.

Michel ROUGIER
Et pour réaliser cette zone commerciale à Marsilly, il a fallu quinze ans. Ça fait cinq ans que vous êtes élus, donc vous voyez... Ça fait 20 ans que c'est une affaire de 20 ans.

Ludivine DENFERT
Je ne dis pas que ce n'est pas ancien, mais effectivement...

Yann JUIN
Aujourd'hui ça devient compliqué.

Ludivine DENFERT
Voilà.

Yann JUIN
Ça devient compliqué, parce qu'effectivement l'ampleur et la dynamique de l'ensemble ne peuvent plus être la même.

Ludivine DENFERT
Donc finalement on est d'accord.

Yann JUIN
Oui, mais sauf que vous nous avez quand même calomnié sur cette affaire.

Rémi DESPLANTES
On ne vous a pas calomnié, Monsieur JUIN. Arrêtez de dire ça.

Yann JUIN
Je tenais d'une part à rétablir la vérité, parce que c'est quand même important, la vérité. On le voit surtout en ce moment. Alors peut-être que vous effectivement... [incompris] Pour notre part, on n'est pas tout à fait dans cette [incompris] des faits alternatifs. C'est un peu ce que vous faites. Quand vous [incompris] vous trouvez un petit travers, et puis vous partez sur cette voie.

Rémi DESPLANTES
Je ne vois pas.
Merci pour cette leçon de psychologie.

Yann JUIN
Donc. Tout ça pour rappeler quelle était la réalité, et pouvoir comparer les deux projets : Celui que vous aviez calomnié abondamment en parlant de son financement etc...

Rémi DESPLANTES
Calomnié... Donc en fait si on est contre vous c'est de la calomnie, et quand vous êtes contre nous c'est parce qu'on ne sait pas gérer, etc. Monsieur JUIN, je pense qu'en fait on partage...

Yann JUIN
On compare étude sur étude. Point.

Rémi DESPLANTES
Oui. Mais je pense qu'on partage la même volonté et la même dynamique : C'est de redynamiser le centre-bourg pour le bien-être des gens.

Yann JUIN
Mais alors pourquoi l'avez-vous fait en toute opacité, ce travail ? Comment voulez-vous qu'on partage quelque chose que vous avez fait tous seuls dans votre coin ?

Rémi DESPLANTES
Enfin une bonne question. Non, mais attendez. Monsieur BOUVET et Monsieur ROUGIER, je pense que vous ne me connaissez pas sur le fond. Depuis quatre ans, vous me faites des procès d'intention. Soit vous ne me connaissez absolument pas... Moi je n'ai strictement rien à titre personnel contre vous. Soyons clair là-dessus. Pas du tout, Monsieur JUIN. Vous allez sortir quoi ? Un tract qu'on a fait il y a quatre ans et demi ?

Yann JUIN
Les papiers jaunes.

Rémi DESPLANTES
Hé bien sortez-le. Dites. Allez-y.

Yann JUIN
Vous voulez qu'on les relise encore ?

Rémi DESPLANTES
Oui. S'il vous plait.

Yann JUIN
Il n'y a pas de problème. On fera ça par contre après les Questions diverses, puisque pour le public je pense qu'il y a des sujets...

Rémi DESPLANTES
Non, mais attendez... Il y a du monde. Dites-le, s'il vous plait.

Yann JUIN
Vous autorisez à ce que nous les lisions, les papiers jaunes ? Moi je trouve cela tout à fait déplacé à ce moment de la soirée.

Rémi DESPLANTES
Alors vous voulez qu'on échange tranquillement tous les deux après le Conseil Municipal, Monsieur JUIN ?

Yann JUIN
Non. Publiquement.

Rémi DESPLANTES
Ça ne me pose aucun souci. Moi je ne vous ai jamais calomnié, Monsieur JUIN. Ça suffit. Dans les tracts jaunes on n'a jamais dit des choses sur vous. Arrêtez.

Didier GESLIN
S'il y avait eu de la calomnie, vous auriez porté plainte.

Christine KUBICEK
Et les lettres anonymes ?

Rémi DESPLANTES
Les lettres anonymes ? Vous n'allez quand même pas oser dire que c'est moi qui ai mis des lettres anonymes, non ?

Didier GESLIN
Alors vous nous accusez, Madame KUBICEK. Ça fait deux fois. Vous m'avez déjà accusé d'avoir une place réservée.

Rémi DESPLANTES
Non... dans les lettres anonymes...

Didier GESLIN
Si. Vous l'aviez dit. Et vous vous êtes reprise juste après...

Christine KUBICEK
Je me suis trompée.

Didier GESLIN
Alors ça c'est facile.

Christine KUBICEK
Les lettre anonymes...

Rémi DESPLANTES
Madame KUBICEK...

Yann JUIN
... ce n'était pas notre souhait...

Rémi DESPLANTES
Non, et puis après ça va être quoi...

Didier GESLIN
C'est enregistré. On reviendra sur la place.

Rémi DESPLANTES
Ne dites pas que c'est moi qui vous ai envoyé des lettres anonymes. Arrêtez.

Christine KUBICEK
Je n'ai pas dit ça.

Rémi DESPLANTES
C'est comme ça que je l'interprète. Ça va. Arrêtez.

Christine KUBICEK
Je n'ai pas dit ça.

Didier GESLIN
Nous aussi on interprète comme ça.

Ludivine DENFERT
Moi en tout cas, ce que je remarque juste c'est que quand je suis venue au Conseil Municipal j'ai dit bonjour à tout le monde, à tous les Conseillers Municipaux sans faire de distinction, et que vous, Monsieur JUIN, vous avez toujours refusé de me dire bonjour. Quand je vous croise dans la rue avec mes enfants vous refusez de me dire bonjour, ce qui n'est pas le cas, je vous le note, des autres Conseillers Municipaux. Je trouve ça fort désagréable. J'ai l'impression qu'à chaque fois par le fait que vous ne nous dites jamais bonjour, ça montre quand même une certaine animosité envers nous. Et je n'ai jamais su pourquoi.

Yann JUIN
Parce que vous n'avez pas lu vos petits papiers jaunes.

Rémi DESPLANTES
Mais non. Arrêtez, Monsieur JUIN. Les papiers jaunes... Allez-y. Lisez-en un.

Ludivine DENFERT
Je trouve que c'est compliqué de travailler avec quelqu'un qui refuse de nous dire bonjour.

Yann JUIN
Je vous ai répondu à ça lors du dernier Conseil, déjà, Madame DENFERT. Donc vous l'avez encore oublié.

Ludivine DENFERT
Non. Je n'ai pas oublié. Je ne comprends toujours pas. Je ne comprends pas ce que moi, je vous ai fait personnellement. Sincèrement je n'ai rien contre vous personnellement.

Rémi DESPLANTES
Bon. On s'écarte un peu.

Yann JUIN
Quand on parle de « sortir définitivement quelqu'un », ça veut dire quoi ? « Sortir définitivement quelqu'un » ?

Didier GESLIN
J'aimerais qu'on revienne...

Yann JUIN
Non, mais...

Rémi DESPLANTES
Non. C'est de l'interprétation des tracts...

Didier GESLIN
J'aimerais bien qu'on revienne sur la Délibération qui nous intéresse à l'heure actuelle sans aller sur n'importe quel sujet.

Rémi DESPLANTES
Si c'est ça, de la calomnie, alors ok...

Christine KUBICEK
Monsieur le Maire, quand même, je n'ai pas du tout accusé...

Prises de paroles simultanées.

Rémi DESPLANTES
Bon. Revenons au centre-bourg qui est quand même un sujet hautement passionnant, sur lequel je pense qu'on partage le même point de vue, c'est redynamiser le centre-bourg.

Yann JUIN
C'est vous qui nous avez demandé de venir là-dessus. Je suis désolé. C'est vous qui nous avez demandé d'en parler.

Rémi DESPLANTES
Non, mais à chaque fois vous dites que...

Prises de paroles simultanées.

Didier GESLIN
S'il-vous-plait. On revient sur la Délibération du centre-bourg. Merci.

Rémi DESPLANTES
Ça va. Je ne vous ai pas calomnié.

Didier GESLIN
On revient sur la Délibération du centre-bourg.

Yann JUIN
Donc voilà effectivement quelque chose qui est exorbitant par rapport à ce qui pouvait être fait de manière raisonnable et sensée pour la commune. Alors on découvre donc quand même dans la Délibération qu'il y a un mandataire qui va être désigné. C'est même l'objet principal de cette Délibération.

Didier GESLIN
Absolument. Donc il y aura une Commission d'Appels d'Offres. Monsieur ROUGIER fait partie de cette Commission d'Appels d'Offres.

Yann JUIN
Donc c'est un choix sous forme d'appel d'offres ?

Didier GESLIN
Oui. Il y aura un marché pour ce montant-là. Il y aura un marché qui sera tenu dans les règles.

Yann JUIN
Donc le cahier des charges, on l'a ?

Didier GESLIN
Le cahier des charges va être effectué. Il est pratiquement fini. Monsieur ROUGIER, si vous voulez, sera invité à une Commission pour en faire partie.

Yann JUIN
Donc là vous nous demandez de vous autoriser à signer un cahier des charges qu'on ne peut pas voir ?

Rémi DESPLANTES
On propose de lancer la consultation.

Didier GESLIN
On lance la consultation.

Michel ROUGIER
Si on lance la consultation, il faut que le cahier des charges...

Didier GESLIN
Monsieur ROUGIER, si vous voulez venir à une Commission d'Appels d'Offres avant qu'on lance la consultation, on peut prendre acte. Très bien ?

Michel ROUGIER
On a déjà pris acte à des réunions où vous deviez m'inviter, et je les attends encore.

Didier GESLIN
Laquelle ?

Michel ROUGIER
Au niveau de la référence citoyenne.

Didier GESLIN
Il y a eu une seule où vous n'étiez pas présent.

Michel ROUGIER
Oui. Je me suis excusé parce que j'étais absent de la commune d'Esnandes. Mais il devait y en avoir une autre, et...

Didier GESLIN
Je suis les plannings de la gendarmerie. Il ne vous aura pas échappé qu'à l'heure actuelle leur planning est un peu chargé. Depuis quelques temps. Et ça fait un mois.

Michel ROUGIER
Depuis un mois.

Didier GESLIN
Voilà. Ecoutez...

Michel ROUGIER
Cette promesse de réunion...

Didier GESLIN
Mais quand la gendarmerie nous dira et qu'il faudra refaire une réunion, vous serez de nouveau invité, comme vous l'aviez été la dernière fois.

Michel ROUGIER
C'est en toute opacité.

Didier GESLIN
Non. Vous aviez été invité. Je n'avais pas choisi la date. Vous ne pouviez pas être là. Je suis désolé. Je ne vais pas vous appeler à l'avance pour choisir les dates. Ou alors il faut que j'appelle la gendarmerie pour leur dire « Attendez. Appelez Monsieur ROUGIER, et puis suivant ses disponibilités on fera la réunion ».

Michel ROUGIER
Monsieur ROUGIER est à 99% disponible.

Didier GESLIN
Là vous ne l'étiez pas. Je suis désolé.

Michel ROUGIER
Ce n'était pas de pot, là.

Didier GESLIN
Ce n'est pas moi qui avais choisi cette date-là, donc effectivement vous n'aviez pas eu de chance. Voilà. C'est donc le seul exemple que vous êtes capable de me donner ?

Michel ROUGIER
Je veux bien croire en tout ce que vous dites, mais je rappellerai à Monsieur DESPLANTES en fin de réunion ses promesses, et ce qu'il en est par rapport aux dossiers.

Didier GESLIN
Monsieur ROUGIER...

Michel ROUGIER
Ce n'est pas spécialement vis-à-vis de vous, mais par rapport à Monsieur DESPLANTES.

Didier GESLIN
Oui, parce que moi vis-à-vis de moi... Je vous l'avais dit. Je vous ai invité quand ça y était. Vous n'étiez pas présent. Vous n'allez quand même pas m'accuser d'avoir choisi la date. Je ne connais pas votre planning, Monsieur ROUGIER.

Michel ROUGIER
Non.

Didier GESLIN
Je ne vais pas choisir les dates quand vous n'êtes pas présent. Vous ne me faites pas part de votre planning mensuel, donc ne me faites pas ce procès d'intention.

Michel ROUGIER
Non. Je ne fais pas un procès d'intention, mais...

Didier GESLIN
Si. Un peu.

Michel ROUGIER
Il y a des gens qui ont beaucoup d'infos sur la commune, qui sont hors Conseil Municipal. Et nous qui avons quand même une position de Conseillers, qui représentons quand même pratiquement 50% de la population, aimerions avoir d'autres traitements par moments. C'est tout.

Didier GESLIN
Est-ce que vous acceptez de venir à une Commission d'Appels d'Offres ?

Michel ROUGIER
Oui. J'irai.

Didier GESLIN
Bon. Très bien. On acte ça. On passe au vote.

Yann JUIN
Attendez... Donc nous n'avons pas connaissance du cahier des charges. On vous autorise donc à lancer la procédure sans connaitre le cahier des charges ni le contenu la mission ? C'est complètement ahurissant. C'est une chose qui n'existe pas, ça. Franchement, mais... Enfin on a des notes financières qui changent en six jours pour faire rentrer...

Didier GESLIN
Je ne change pas.

Yann JUIN
... un montant dans une enveloppe.

Didier GESLIN
Ils sont répartis différemment et répartis...

Michel ROUGIER
Non. Ça change.

Didier GESLIN
Mais si.

Michel ROUGIER
Non.

Didier GESLIN
500 euros.

Michel ROUGIER
Non. 522 € par mètre carré de surface de plancher. La feuille que nous avions, elle était à 885. Parce qu'on les lit, les feuilles, quand même.

Didier GESLIN
Ne vous énervez pas. Là je pense que c'est vous qui êtes un peu énervé, là.

Michel ROUGIER
Oui, mais il y a de quoi, franchement, quand on voit... 522 € par mètre carré de surface de plancher, et là on était à 885. En huit jours de temps il y a eu un miracle.

Christine KUBICEK
Faites donc voir à ces dames, là. Madame DENFERT...

Ludivine DENFERT
Je l'ai. Je l'ai regardé. J'ai l'ancien.

Prises de paroles simultanées.

Didier GESLIN
Bon. D'autres remarques ?

Yann JUIN
Oui. Donc on ne sait pas ce qu'il y a dans le cahier des charges. Bon. Alors ensuite, la bibliothèque. Donc en Commission nous avons demandé si selon la majorité municipale il était justifié de dépenser 300 000 € HT pour une bibliothèque neuve, alors que celle existant déjà a juste cinq ans. On est bien d'accord là-dessus ? Bon. Votre réponse, à part pour le stationnement, rien.

Didier GESLIN
Je vous ai donné notre réponse à la Commission.

Yann JUIN
A part pour le stationnement.

Didier GESLIN
Je vous l'ai déjà dit.

Yann JUIN
Pour les gens qui suivent le Conseil Municipal...

Didier GESLIN
Je vous ai dit que la cellule arrière n'ayant pas de vue sur la place, je ne vois pas quel commerçant allait s'y installer. Vous pouvez demander à n'importe quel commerçant.

Yann JUIN
Mais je ne vous parle pas de la cellule. Moi je vous parle de la bibliothèque.

Didier GESLIN
Oui, mais il faut bien la remplir, cette cellule.

Yann JUIN
Ah bon ? Donc on fait quelque chose parce qu'il y a du vide ?

Didier GESLIN
Mais non.

Alain BOUVET
C'est ce que vous êtes en train de dire.

Didier GESLIN
Je suis en train de dire que si un commerçant ne peut pas y aller, puisqu'il n'aurait pas de visu sur la place Thorens-Glières, qu'est-ce que vous voulez y installer à part un service public ?

Yann JUIN
Vous nous avez accusés de faire des dépenses pharaoniques, des choses qui ne servaient à rien, etc. Alors là, force est de constater que la motivation...

Alain BOUVET
Vous faites des projets de bibliothèque parce que vous voulez réhabiliter BLS donc il faut pour un commerce qu'il y ait un visu...

Didier GESLIN
C'est normal. Tous les commerces vous le diront.

Alain BOUVET
Mais pourquoi ?

Didier GESLIN
Mais ne vous énervez pas.

Alain BOUVET
Pourquoi du coup faire une bibliothèque ? Comme le dit Monsieur le Maire, c'est pour remplir la place ? A 300 000 balles ?

Rémi DESPLANTES
Mais non ce n'est pas 300 000.

Didier GESLIN
Il nous semblait qu'on pouvait dynamiser cette bibliothèque. On a une équipe de bénévoles, que je remercie aujourd'hui, qui est sur place et qui veut améliorer le service rendu par cette bibliothèque par des cafés, des

espèces de « cafés-contes », des choses comme ça, comme ça se fait ailleurs. Ça apporterait un service supplémentaire, très clairement.

Alain BOUVET
Est-ce qu'on connait aujourd'hui la fréquentation de la bibliothèque ?

Didier GESLIN
La fréquentation s'améliore, de par les bénévoles.

Alain BOUVET
Est-ce qu'on connait précisément la fréquentation ?

Michel ROUGIER
Les adhérents ?

Didier GESLIN
On posera la question, effectivement.

Yann JUIN
Vous ne le savez pas ?

Prises de paroles simultanées.

Alain BOUVET
... alors que vous ne connaissez pas la fréquentation.

Anne CANAUD
Je viens de vous dire 450.

Didier GESLIN
Vous vous calmez.

Quelques applaudissements dans le public.

Didier GESLIN
S'il vous plait, dans la salle.

Anne CANAUD
Je viens de le dire. Vous n'écoutez pas.

Yann JUIN
Monsieur le Maire, pouvez-vous éviter que le public ait ce genre d'attitude déplorable ?

Didier GESLIN
J'ai déjà fait la réflexion.

Yann JUIN
Déplorable.

Didier GESLIN
Quand vous regardez le coût de la bibliothèque, c'est 100 000 €.

Rémi DESPLANTES
Ça ne parait pas mal, comme idée, de ramener la bibliothèque... La plupart des gens ne savent même pas où elle est, géographiquement.

Yann JUIN
Alors effectivement on ne peut pas se garer, et pourtant vous aviez dit qu'il n'y avait pas de problème de stationnement.

Rémi DESPLANTES
Mais il n'y a pas de problème de stationnement sur l'avenue de la République, Monsieur JUIN. Vous ne passez jamais devant l'avenue de la République ? Devant la Mairie il y a toujours des places libres. Rarement elles sont 100% occupées.

Yann JUIN
Ce n'est pas parce que vous n'étiez pas à la Commission...

Rémi DESPLANTES
Mais il n'y a pas une question de Commission. Il y a des places. Passez. Moi je passe de 7 heures du matin à 22 heures et il y a toujours de la place.

Yann JUIN
Monsieur le Maire a dit comme premier argument « Il n'y aura pas de problème de stationnement ».

Didier GESLIN
Moi la différence, c'est que j'ai une place réservée.

Rémi DESPLANTES
Oui. C'est vrai.

Yann JUIN
Moi je me contente de répéter. Après si vous êtes incohérents, c'est votre problème. Ce n'est pas le mien. C'est votre problème, l'incohérence.

Didier GESLIN
Est-ce qu'on peut avancer plutôt que de parler pour ne rien dire ? L'incohérence... Est-ce que vous pouvez avancer ?

Yann JUIN
Donc quand on démonte vos mensonges, on parle pour ne rien dire ?

Didier GESLIN
Allez. Avançons.

Rémi DESPLANTES
Il y avait longtemps.

Didier GESLIN
Il y a longtemps que vous ne m'aviez pas traité de menteur.

Yann JUIN
Vous mettez des mots sur les choses, alors nous aussi on en met.

A ce que nous avons compris en Commission, il n'y a donc aucune étude sur la nécessité de ce déplacement ? Il n'y a rien eu d'étudié ?

Didier GESLIN
Je vous ai expliqué, mais je crois que vous ne voulez pas comprendre, qu'on veut dynamiser cette bibliothèque en y apportant des nouveaux services. On mettra au sein de la bibliothèque un « point CAF ». Caisse d'Allocations Familiales.

Michel ROUGIER
Vous l'avez déjà...

Didier GESLIN
Oui, mais il sera en libre-service là-bas.

Yann JUIN
En libre-service, c'est-à-dire ?

Anne CANAUD
Un ordinateur.

Yann JUIN
Oui, mais un ordinateur ce n'est pas mis en libre-service, Madame CANAUD.

Didier GESLIN
Il y aura des permanences, et quand les permanences...

Alain BOUVET
Ça veut dire que la porte sera ouverte 24 heures sur 24.

Anne CANAUD
Pendant que la bibliothèque sera ouverte.

Didier GESLIN
Pendant les heures d'ouverture.

Alain BOUVET
Un libre-service, c'est ce que ça veut dire.

Didier GESLIN
Attendez. Hyper U c'est un libre-service. Il n'est pas ouvert 24 heures sur 24, Monsieur BOUVET. Ne racontez pas de bêtises. Arrêtez quand même. Là, c'est n'importe quoi.

Christine KUBICEK
Ça va être ouvert tous les jours, la bibliothèque ?

Yann JUIN
Non. Ils font en sorte de détourner le truc pour...

Rémi DESPLANTES
Mais on ne détourne pas.

Yann JUIN
On a l'habitude.
Donc il n'y a eu aucune étude sur le déplacement. Donc à part les choses qui sortent là maintenant mais qui n'existaient pas il y a quinze jours en Commission... Voilà. Il y a des idées qui sortent, mais donc il n'y a aucune étude, ni aucune étude sur le coût d'aménagement.

Rémi DESPLANTES
Comment ça, sur le coût d'aménagement ?

Michel ROUGIER
Quand vous allez la déplacer, il y aura bien du rayonnage à acheter ? Allons. Vous allez avoir plus de mètres carrés.

Didier GESLIN
Monsieur ROUGIER...

Michel ROUGIER
A part mettre un café ou la CAF en libre-service...

Didier GESLIN
Je vous ai démontré tout à l'heure que le budget allait être excédentaire. Le budget excédentaire permettra...

Michel ROUGIER
Il a toujours été excédentaire.

Yann JUIN
D'accord, donc ce sont les commerçants qui...

Didier GESLIN
Est-ce que j'ai dit le contraire, Monsieur ROUGIER ?

Yann JUIN
... Ce sont les commerçants qui vont payer les rayonnages.

Prises de paroles simultanées.

Michel ROUGIER
Au début de la présentation vous avez dit « cette année ». « Il est excédentaire cette année ». Pour quelqu'un...

Didier GESLIN
J'ai dit « de façon récurrente », Monsieur ROUGIER. Vous ne m'avez pas entendu. J'ai dit « de façon récurrente ». « De façon récurrente », ça veut dire « sur plusieurs années ». Ça ne veut pas dire « cette année ». Je l'ai dit. « De façon récurrente ». Vous ne m'avez peut-être pas écouté à ce moment-là.

Michel ROUGIER
Si, mais au tout début de la présentation vous avez dit « Cette année il est excédentaire ». Et après vous avez continué en disant « de façon récurrente ».

Didier GESLIN
Récurrente. Ce qui veut bien dire « sur plusieurs années ». Vous êtes encore en train de me faire un procès d'intention.

Prises de paroles simultanées.

Didier GESLIN
Bon. On continue ?

Une intervenante
... Ce type de débat ne m'intéresse pas. Non. Parce qu'il vole très bas, Monsieur ROUGIER.

Yann JUIN
Alors sur les coûts de fonctionnement futurs. On a une étude sur ce que ça va coûter en fonctionnement annuel, cette nouvelle bibliothèque ?

Didier GESLIN
La bibliothèque est gérée par les bénévoles.

Yann JUIN
Attendez. Alors la bibliothèque est gérée par les bénévoles ?

Didier GESLIN
Enfin « gérée » ... Ce sont les bénévoles qui s'occupent des heures d'ouverture.

Yann JUIN
Ah bon ? Je ne sais pas. Nous, en 2014, quand on a... Pardon, Madame CANAUD ?

Anne CANAUD
Parce que vous n'avez pas trouvé de bénévoles avant.

Rires.

Anne CANAUD
Monsieur JUIN, j'étais moi-même dans la bibliothèque avant d'être élue, parce que je suis une lectrice assidue. J'étais à la bibliothèque. Vous vous y étiez réunis avec Madame LACAPEYRE à l'époque, et vous parliez très fort en disant « Il faudrait monter une association ». C'est bizarre. Je me suis sentie visée. Je n'étais pas élue. Je n'étais pas engagée, Monsieur JUIN. C'était bien avant.

Yann JUIN
Et alors ?

Anne CANAUD
D'accord ? Nous on l'a fait. On a monté une association, faite par des bénévoles, pour gérer...

Yann JUIN
Madame CANAUD. Attendez. Alors effectivement, l'association dont il était question n'était du tout pas une association pour gérer la bibliothèque.

Anne CANAUD
Non. Il y avait une salariée.

Yann JUIN
Voilà. Parce que c'est un peu la règle dans les bibliothèques municipales.

Anne CANAUD
Non. Pas du tout. Monsieur JUIN, je viens de faire huit séances de formation. Huit jours. C'était avec La Jarne... Tout un tas de petites communes qui ont des bibliothèques de 300 m². Je peux vous dire qu'on a eu une formation à Saint-Médard d'Aunis. Il y a 2 000 habitants. Ils ont 300 m² de bibliothèque. J'étais à Angliers. La formation était à Angliers. Bibliothèque, 150 m². Toute neuve. Tenue par un demi-salarié.

Alain BOUVET
Non, mais Madame CANAUD, ce n'est pas parce que les communes d'à côté ont des bibliothèques hyper vastes qu'obligatoirement Esnandes doit avoir une bibliothèque hyper vaste.

Anne CANAUD
Si, parce que sinon ce n'est pas rentable de l'informatiser. D'accord ?

Yann JUIN
Donc vous allez l'informatiser ?

Michel ROUGIER
On en apprend des choses.

Prises de paroles simultanées.

Anne CANAUD
Non, parce qu'il n'y a pas de coût. C'est gratuit. C'est l'agglomération de La Rochelle. Il nous fournit les ordinateurs, les douchettes et les codes-barres.

Yann JUIN
Même dans une bibliothèque associative ?

Anne CANAUD
Oui, Monsieur.

Yann JUIN
C'est nouveau.

Anne CANAUD
Non. Ce n'est pas nouveau.

Yann JUIN
Ah si.

Anne CANAUD
J'ai rencontré Madame FOURROUX dès le début de notre mandat, justement pour le lui demander.

Yann JUIN
Parce que jusqu'à 2014, la seule bibliothèque communale qui était associative c'était celle de Marsilly. Et justement la commune de Marsilly ne bénéficiait pas de la dotation communautaire sur la lecture.

Anne CANAUD
Je ne parle pas de la dotation.

Yann JUIN
... Elle ne bénéficiait pas de la dotation sur la lecture, parce qu'elle n'était pas municipale. Et que quand nous avions étudié, dans le cadre de l'aménagement de la place, la possibilité de réaliser une médiathèque... C'est dans le dossier. Vous l'avez lu, bien sûr, le dossier. Donc je n'ai pas besoin de vous ressortir les chiffres.

Anne CANAUD
Je n'emploie pas le mot « médiathèque » quand on est une petite bibliothèque pour l'instant.

Yann JUIN
Ça ne change pas fondamentalement les choses, Madame CANAUD.

Anne CANAUD
A l'échelle d'Esnandes.

Yann JUIN
Le principe est le même. Une médiathèque remplit les fonctions d'une bibliothèque. Elle en fait plus, mais elle remplit au moins les fonctions d'une bibliothèque. Et donc il y avait à l'époque, pour pouvoir bénéficier des subventions, la nécessité de remplir un certain nombre de règles en termes de mètres carrés, en termes de coût de fonctionnement, et en termes d'heures de personnel et d'ouverture.

Anne CANAUD
Pas de personnel. Des bénévoles, ça suffit. Les ouvertures, il faut 8 heures par semaine d'ouverture.

Yann JUIN
Donc 8 heures par semaine ça justifie 300 000 € ?

Rémi DESPLANTES
Mais ce n'est pas 300 000 €.

Anne CANAUD
Et puis c'est d'amener un nouveau service, puisqu'on veut faire des animations.

Yann JUIN
Mais voilà. C'est vous qui le dites, et on n'a le droit, nous, à aucune information là-dessus.

Anne CANAUD
Vous ne m'aviez pas demandé avant.

Yann JUIN
Quand vous dites [incompris], vous aviez décidé de changer de mode de fonctionnement.

Anne CANAUD
Vous n'êtes jamais venu me voir pour me poser des questions. Vous savez que j'y suis, à la bibliothèque, avec les bénévoles.

Prises de paroles simultanées.

Yann JUIN
A quel moment le Conseil Municipal en a été informé ?

Anne CANAUD
Vous. Je ne vous ai jamais vu à la bibliothèque.

Yann JUIN
Mais à quel moment... Je ne vous parle pas de Monsieur JUIN, citoyen d'Esnandes. Je vous parle du Conseil Municipal.

Anne CANAUD
Moi je parle au citoyen.

Alain BOUVET
Non. Là vous parlez en tant que Conseillère Municipale.

Yann JUIN
Madame CANAUD, là on parle en tant que Conseillers Municipaux. Sinon on ne parlerait pas, Madame CANAUD. Sinon on n'aurait pas le droit de parler. Monsieur le Maire le rappelle très régulièrement. Les gens dans le public, selon qui ils sont, n'ont pas le droit de parler.

Didier GESLIN
Arrêtez donc. Ce n'est pas possible.

Yann JUIN
Vous avez laissé faire.

Didier GESLIN
J'ai repris tout de suite.

Yann JUIN
Donc. Vous ne nous avez jamais dit que la bibliothèque changeait de statut.

Anne CANAUD
Parce qu'on n'a pas retrouvé de salarié. Vous demanderez à Monsieur le Maire.

Rémi DESPLANTES
Il n'y a pas besoin de salarié, Anne.

Anne CANAUD
A l'époque, on a cherché à remplacer Madame LACAPEYRE

Yann JUIN
Oui, et à quel moment vous nous l'avez dit ?

Anne CANAUD
Ça, ce n'est pas moi qui gère le personnel. Si on avait une DGS on pourrait...

Yann JUIN
Madame LACAPEYRE est partie bien avant que Madame GARNIER [incompris}

Alain BOUVET
Bien avant.

Yann JUIN
Non. Votre argument se tiendrait, mais chronologiquement ça ne marche pas. Il faut trouver autre chose.

Anne CANAUD
Mais après on a cherché un salarié. On en a essayé deux. Ça a été catastrophique. C'est pour ça qu'on a repris la gestion avec des bénévoles.

Yann JUIN
Et donc à ce moment-là... Et ça date de quand, ça ?

Anne CANAUD
Les bénévoles ? Depuis un an.

Yann JUIN
D'accord. Donc depuis ce moment-là personne n'a songé à informer le Conseil Municipal.

Une intervenante
Il faudrait savoir si ça marche ou si ça ne marche pas, Anne.

Yann JUIN
En termes d'assurance, en termes de propriété du fonds, de renouvellement...

Anne CANAUD
C'est la commune qui gère.

Didier GESLIN
On va revenir, parce que très clairement il y a des procès d'intention qui sont en train d'être faits. Moi j'ai regardé. Dans le projet de la Mairie et tout, cette Délibération n'avait même pas été passée à ce moment-là.

Yann JUIN
La quoi ?

Didier GESLIN
La première Délibération c'est quand vous aviez choisi le mandataire.

Alain BOUVET
De quoi vous parlez ?

Didier GESLIN
Non. Parce que là vous êtes en train de rentrer sur le projet... Vous. Quand il y a eu la réhabilitation de ces locaux, vous n'aviez même pas fait cette Délibération. Vous étiez passés directement au choix du mandataire. En 2011, il y a eu une première fois où vous avez fait une Délibération où vous avez dit « Assistance à Maître d'Ouvrage ». Vous aviez juste eu dans les informations « Assistance à Maître d'Ouvrage 12 765 € HT ». Par la SEMDAS. Nous, l'Assistance à Maître d'Ouvrage, zéro.
Et après, vous aviez repassé une Délibération en 2011. La 2-05. Mandat de Maîtrise d'Ouvrage. C'est la première Délibération que vous aviez passée.

Yann JUIN
Ah oui. En quelle année ?

Didier GESLIN
En 2011. Donc là vous êtes en train de nous faire un procès d'intention sur cette chose-là, sur cette Délibération. Mais cette Délibération je ne l'ai pas vue la dernière fois, alors que le montant était beaucoup plus conséquent.

Yann JUIN
De quoi vous parlez, là ?

Didier GESLIN
De quoi je parle ? Du fait que là vous nous faites un procès d'intention sur cette Délibération, sur le fait que pour l'instant le cahier des charges n'est pas finalisé. Mais en 2011, le cahier des charges n'a jamais été mis à Délibération.

Alain BOUVET
On ne met pas le cahier des charges en Délibération.

Didier GESLIN
Mais c'est ce que vous êtes en train de dire depuis tout à l'heure.

Alain BOUVET
Mais non.

Didier GESLIN
Si. Et je vous rappelle quand même qu'à l'époque l'Assistance à Maître d'Ouvrage... J'ai retrouvé la facture, contrairement à ce qu'on a dit en Commission. 12 765 €.

Alain BOUVET
Ce n'est pas ce qu'on vous a dit. On vous a dit que ce n'est pas...

Didier GESLIN
Monsieur ROUGIER demandait quel coût cela avait eu, cette Assistance à Maître d'Ouvrage.

Prises de paroles simultanées.

Yann JUIN
... avec la SEMDAS pour l'opération, là. Pour l'opération ici. On vous parlait de cette opération-là.

Didier GESLIN
Assistance à Maître d'Ouvrage.

Michel ROUGIER
Mais Monsieur JUIN vous a répondu qu'on avait payé l'Assistance à Maître d'Ouvrage.

Didier GESLIN
Non. Il m'a répondu que je mélangeais tout.

Yann JUIN
Oui.

Didier GESLIN
Et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage...

Michel ROUGIER
Il vous a répondu que c'était fait.

Yann JUIN
Oui. C'est ce que je vous ai dit. J'ai l'enregistrement. On pourra écouter. Il n'y a aucun problème.

Didier GESLIN
On le ressortira de l'enregistrement. Très bien.

Yann JUIN
Il n'y a pas de problème. Je vous ai dit que la mission initiale était du même ordre que celle-ci. Une mission qui était payée par le Département... Enfin. Une mission que le Département confiait à la SEMDAS, et que c'était ensuite l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dans la phase de réalisation pour les travaux de tout ce secteur-là, qui avait été payée. Voilà. C'est ça que je vous ai dit précisément. Donc là vous voyez ? Vous essayez de nous faire un procès, et c'est encore raté.

Didier GESLIN
Bien sûr.

Yann JUIN
Est-ce que je peux avancer un petit peu ?
Donc je vous le dis...

Michel ROUGIER
Madame CANAUD, si on avait des débats sains dans les Commissions, on n'en serait pas là en réunion de Conseil à avoir ce débat-là. Peut-être que cela vous ennuie, mais...

Anne CANAUD
Ah non. Pas du tout, puisque je suis au courant du dossier. Heureusement. Je fais partie de l'équipe, quand même.

Michel ROUGIER
Oui. Bon. Ça dépend des fois. J'aurai bien l'occasion de vous en reparler.

Yann JUIN
On reviendra sur les subventions.

Michel ROUGIER
Et de vos débats dans le public

Yann JUIN
Enfin bon. Voilà. Donc on a 770 000 € à dépenser, donc la commune qui n'avait plus d'argent, qui ne pouvait pas emprunter... Tout cela est devenu possible.

Didier GESLIN
Mais ne mélangez pas les budgets. Vous êtes en train de mélanger les budgets. Là c'est un budget annexe. Ce n'est pas le budget principal de la commune.

Yann JUIN
Mais c'est quand même un élément important.

Didier GESLIN
Non. Ne mélangez pas tout. Ne mélangez pas tout. Il y a quatre budgets annexes, et il y a un budget principal de la commune. Le problème financier est sur le budget principal de la commune.

Yann JUIN
Pour laquelle on ne peut pas emprunter, c'est ça ?

Didier GESLIN
Je n'ai pas dit pour lequel on ne peut pas emprunter. Non.

Yann JUIN
Vous êtes de mauvaise foi, puisque c'est la Délibération prochaine.

Didier GESLIN
Non. Soyons très clairs. J'ai dit que le taux d'endettement était trop important.

Alain BOUVET
Et que vous ne pouviez pas faire d'emprunt.

Didier GESLIN
Ecoutez. Là effectivement il y a une Délibération sur un emprunt. Mais je pense que sur notre mandat, si on fait le calcul du montant des emprunts qu'on a faits, par rapport au montant des emprunts que vous avez réalisés lors de votre dernier mandat, on a encore de la marge. Et ce sont les emprunts que vous avez réalisés lors de votre dernier mandat qui font qu'aujourd'hui on a une capacité d'autofinancement qui est nulle.

Alain BOUVET
Ah non.

Didier GESLIN
Si.

Yann JUIN
Non. On l'a prouvé au moment du vote du budget du Compte Administratif. Reprenez le débat du Compte Administratif, et vous verrez bien que c'est faux.

Didier GESLIN
Il faut regarder. Il y a deux capacités d'autofinancement. Il y a la capacité d'autofinancement brute, et la capacité d'autofinancement nette. La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire après remboursement des emprunts, elle, est nulle, et ça a été inscrit également que l'endettement est un problème sur Esnandes. C'est même inscrit par le courrier que j'envoie en toute transparence tous les ans à la population, qui émane de la Préfecture.

Yann JUIN
Alors donc vous pouvez hausser le ton. Ça ne change strictement rien.

Didier GESLIN
Mais je ne hausse pas le ton. C'est que les gens quelques fois me disent qu'ils ne m'entendent pas jusqu'au bout. Donc j'essaie d'avoir une voix un peu plus audible.

Yann JUIN
Donc c'est absolument faux, puisque la CAF nette est dégradée maintenant, non pas à cause de l'augmentation des emprunts, mais à cause de la réduction de l'excédent de fonctionnement qui peut la compenser. C'est tout à fait différent. Ce sont exactement les éléments du débat qu'il y a eu au moment du vote du Compte Administratif et du Budget.

Didier GESLIN
Mais non.

Yann JUIN
Mais si. Si. Reprenez...

Didier GESLIN
Vous ne pouvez pas dire ça.

Yann JUIN
Reprenez les éléments du débat du Compte Administratif et du Budget du mois d'avril. Vous verrez.

Didier GESLIN
Faites une analyse entre la CAF brute et la CAF nette, et on pourra discuter. Parce que là, très clairement ce n'est pas la même chose.

Yann JUIN
C'est exactement ce qui a été dit au moment du vote du Compte Administratif et du Budget. Hé oui.

Didier GESLIN
Là-dessus vous n'allez pas m'apprendre mon métier. Je sais très bien que la capacité d'autofinancement... Monsieur BOUVET. Je ne vous apprends pas le vôtre.

Yann JUIN
Je ne vois pas le lien entre la comptabilité publique et votre métier, mais il m'échappe peut-être beaucoup de choses.

Didier GESLIN
Il vous échappe beaucoup de choses, puisqu'une capacité d'autofinancement, que ce soit dans le privé ou dans le public, on la calcule de la même manière. Si, Monsieur JUIN. Si. Monsieur BOUVET, donnez-moi la différence. Je vous écoute.

Alain BOUVET
Non, mais expliquez-la.

Didier GESLIN
Je vous dis qu'il n'y a pas de différence.

Alain BOUVET
Vous êtes expert-comptable...

Didier GESLIN
Je ne suis pas expert-comptable.

Alain BOUVET
... Bientôt vous allez diriger le monde.

Rémi DESPLANTES
Non. Il y a Trump et Poutine qui sont là. Ne vous inquiétez pas.

Didier GESLIN
Vous êtes en train de me dire qu'il y a des différences. Je vous demande les différences, parce que je ne suis pas capable...

Yann JUIN
Moi je vous dis les éléments qui m'ont été prouvés lors de débats sur le Budget et le Compte Administratif. Ça a été pointé la dégradation de la CAF nette à l'augmentation de la dette, mais à la baisse de l'excédent de fonctionnement. C'est clair et net. Les chiffres le prouvent aisément. C'est tout.

Didier GESLIN
C'est votre version. Ce n'est pas la mienne.

Yann JUIN
Non. Ce n'est pas une version. On l'avait présenté ici même avec les chiffres à l'appui. On l'avait fait sur plusieurs années pour le montrer, justement. Reprenez le compte-rendu et vous verrez. Effectivement, là ça ne vous arrange pas, parce que c'est plus facile de balancer des petites choses comme ça.

Didier GESLIN
Moi je n'ai pas de souci. On peut les reprendre.

Yann JUIN
Oui. Sans aucun problème. La preuve, c'est que là vous ne voulez même pas les voir.
Donc ensuite, sur le coût de location du mètre carré. Donc en Commission nous n'avons eu en tout et pour tout que la feuille qu'on a montrée. Il ressortait un loyer résiduel pour le commerce de 6,19 du m².

Didier GESLIN
Je vous ai déjà donné trois fois l'explication. C'est qu'il y est inclus la toiture et le bardage qu'il fallait faire autour de la boulangerie et tout ça. Donc il n'y avait aucune raison de se situer sur cette cellule.

Yann JUIN
Je renouvelle ma demande, à savoir d'entendre la SEMDAS sur cette modification. Comment tout à coup, pour une enveloppe similaire, on peut diviser quasiment par... allez, pas tout à fait deux mais pas loin, le prix du loyer du m² par rapport à ce qu'il était avant ? Là moi j'avoue que je suis quand même très dubitatif. En quatre jours.

Didier GESLIN
Ce n'est pas moi qui leur ai demandé de faire ce rabot-là. Donc si...

Yann JUIN
Bizarrement quand vous nous l'avez donné...

Didier GESLIN
Je donne des ordres à la SEMDAS, maintenant ? Pour qu'ils me fassent des tableaux qui me conviennent ?

Yann JUIN
Je ne sais pas. Enfin, expliquez-moi alors comment on passe de l'un à l'autre, si ce n'est pas vous qui leur avez demandé de changer.

Didier GESLIN
Je vous ai expliqué depuis trois ou quatre fois...

Yann JUIN
Peut-être la SEMDAS, entre le moment de la Commission et six jours après, l'envoi de la... Elle s'est dit « On a fait une boulette. Il faut changer nos calculs ».

Didier GESLIN
Non. Je vous ai expliqué tout à l'heure que je leur ai dit « Il faut quelque chose de plus détaillé, puisque vous êtes en train de faire incomber aux nouvelles cellules des frais qu'ils n'ont pas à avoir à leur charge ».

Yann JUIN
Et ça ne vous gênait pas avant ?

Didier GESLIN
Moi je l'avais vu. J'avais fait des analyses, mais je n'avais pas des chiffres assez précis, et je me doutais bien que ça allait tourner aux alentours de 4 €. Mon premier calcul, c'était aux alentours de 4 €. On arrive à 3,87 €. Je n'étais donc pas loin. Voilà.

Yann JUIN
C'est ce qu'on appelle un miracle de Noël.

Didier GESLIN
C'est ça. Ecoutez... Heureusement qu'il en existe encore.

Yann JUIN
Mais est-ce que... Madame FREHEL vous étiez en Comité avec nous. Est-ce que vraiment vous êtes convaincue, là ? Non, mais je ne sais pas. Parce que franchement, en toute objectivité... C'est bizarre. On arrive à une conclusion qui était celle que souhaitait Monsieur le Maire au moment de la Commission, mais il dit que c'est venu de la SEMDAS. Comment ça s'est passé ?

Didier GESLIN
On va leur demander, à la SEMDAS, qu'ils le justifient.

Anne FREHEL
Moi j'ai regardé ce qu'on avait eu...

Michel ROUGIER
Madame FREHEL n'a pas regardé. Entre le moment où il y a eu la Commission et il y a eu le document...

Anne FREHEL
Je n'ai pas eu le document.

Michel ROUGIER
Vous ne l'avez pas eu ?

Yann JUIN
Dans le dossier du Conseil.

Anne FREHEL
J'ai pris l'ancien. Je n'ai pas imaginé que...

Yann JUIN
Ah vous n'avez pas imaginé que ça ait pu changer.

Ludivine DENFERT
Si. On a eu tous les papiers envoyés.

Anne FREHEL
Oui, mais moi je l'avais eu en Commission.

Yann JUIN
Voilà. Elle est comme nous. Vous savez, nous c'est pareil. Au premier abord on ne l'a pas regardé. C'est heureusement Michel qui, le premier, est tombé dessus en disant « Mais les chiffres ne sont pas les mêmes ».

Anne FREHEL
C'est pour ça que oui oui.

Prises de paroles simultanées.

Yann JUIN
En six jours l'étude a tout changé, et a collé précisément au souhait initial. C'est quand même fabuleux. Moi j'avoue que sans explication technique de la SEMDAS, je ne suis pas du tout convaincu. Voilà. Il faut être clair. Si on résume : Sur le prix exorbitant vous n'avez pas pu répondre à part que vous étiez d'accord avec nous. Sur la question de la bibliothèque, à part « parce que c'est vide on va faire quelque chose dedans ». Et sur la modification, je trouve l'explication plus que légère. Pour moi ce sont quand même des éléments qui sont très inquiétants. Et c'est dommage, parce qu'il y a un commerce qui est impacté, et ça fait longtemps qu'il attend, et il pourrait être déjà dans des locaux neufs. Et là on se dit que c'est fait à la va-vite. Alors évidemment, on parle de « miracle de Noël ». Je pense que ce n'est pas l'échéance de Noël qui nous cause miracle. C'est peut-être une autre, un tout petit peu plus lointaine. Néanmoins, est-ce que pour répondre à ce sentiment de précipitation, on doit faire n'importe quoi ? Voilà. La question est simple.

Didier GESLIN
Nous avons bien compris que vous alliez voter contre.

Yann JUIN
Pardon ?

Didier GESLIN
J'ai bien compris que vous alliez voter contre. On va passer au vote.

Yann JUIN
Non. Vous avez compris que vous n'avez pas été en mesure de répondre à nos interrogations. C'est ça.

Didier GESLIN
Je le note. Je pense que le débat a été fourni.

Yann JUIN
Il a été surtout beaucoup retourné.

Didier GESLIN
On va donc passer au vote.

Yann JUIN
Vous soumettez quand même en l'état le dossier ?

Didier GESLIN
Oui.

Yann JUIN
Malgré...

Didier GESLIN
On le soumet. Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés approuvent (10 pour, 4 contre et 4 abstentions) cette délibération.

2018 – 05/12 – Emprunts pour le financement des travaux de voirie
Rapporteur : Rémi Desplantes

Vu l'avis de la commission "Finances" du 26 novembre 2018,
Considérant la réalisation par le département de la Charente-Maritime de la réfection d'une partie de l'avenue de la République,
Considérant la réalisation de l'aménagement d'une partie de la voirie de la rue Pierre Mendès France, la noue rue du Pertuis et le reprofilage chemin rural dit des Petits Marais,
Considérant les projets de voirie : parking des Burelles, rue de la Guillerie, route Pointe St Clément, aménagement de la sécurité du délaissé et de l'accodrain rue des écoles,

Monsieur le Maire informe avoir contacté 3 établissements pour le financement de ces travaux de voiries et, compte-tenu des éléments fournis, propose de suivre l'avis de la commission "Finances" :

Etablissement retenu : Syndicat de la Voirie
Montant : 75 000 €
Durée : 15 ans
Taux fixe : 1.60%
Périodicité des échéances : trimestrielle
Frais : 70 €

Didier GESLIN
C'est Monsieur BOUVET qui prend la parole.

Alain BOUVET
Vous dites avoir contacté trois établissements. D'accord ? On a deux documents.

Didier GESLIN
Oui. Crédit Mutuel. Parce que le Crédit Agricole n'a pas répondu. Il nous a demandé des renseignements complémentaires, et n'a pas fait de réponse. Vous avez donc le courrier du Crédit Mutuel qui refuse et qui dit qu'il ne s'occupe pas de ce genre de dossier. Donc on avait contacté la Caisse d'Epargne, qui a un contrat d'un an avec le Syndicat de la Voirie. Donc on a recontacté le Syndicat de la Voirie, qui nous a fait une proposition à un taux fixe de 1,60%.

Alain BOUVET
Bon. Ça a déjà été évoqué. Je suis assez étonné effectivement que tout à coup des points qui avaient fait débat il y a quelques années trouvent ici une issue favorable, mais en faisant un emprunt, alors qu'on est tellement endetté qu'on ne pouvait pas faire d'emprunt. Ensuite, donc les 75 000 €... Tout à coup on peut faire un emprunt de 75 000 €. Là, considérant les projets de voirie parking des Burelles... Bon là effectivement, suite à la remarque de Michel vous avez retiré « autofinancement ». Auquel cas, dans votre première Délibération il faudrait substituer « emprunt » à « autofinancement ». Alors donc... Parking des Burelles, rue de la Guillerie, route Pointe St Clément, aménagement de la sécurité du délaissé... Est-ce qu'on a des devis ? Est-ce qu'on a des plans ? On n'a rien. On n'a aucune note technique par rapport à ça, et vous engagez éventuellement la Commune sur un emprunt de 75 000 €, qui est quand même une somme conséquente, pour faire ces travaux-là. Alors qu'allez-vous faire comme travaux ?

Didier GESLIN
Il y a déjà les 51 000 € qui restent dus au Département sur l'avenue de la République. Ils n'ont toujours pas été réclamés...

Michel ROUGIER
Oui. C'est ce que je pensais.

Didier GESLIN
Voilà. Dans les 75, il y a les 51.

Alain BOUVET
Et vous n'aviez pas prévu l'emprunt avant ?

Didier GESLIN
Mais on n'a toujours pas la facture. On avait prévu des emprunts. On avait déjà fait des appels d'offres aux emprunts, qu'on a du abandonner.

Alain BOUVET
Vous aviez la convention qui vous donnait la [incompris].

Didier GESLIN
Si vous faites un emprunt...

Alain BOUVET
Là ça aurait quand même été judicieux de nous détailler...

Didier GESLIN
Si je peux finir... Si vous faites un emprunt et que vous n'avez pas la facture dans un temps raisonnable...

Alain BOUVET
Effectivement.

Didier GESLIN
Ok ?

Alain BOUVET
Mais pourquoi ne pas l'expliquer dans la Délibération ?

Didier GESLIN
Ça a été expliqué en Commission des Finances.

Alain BOUVET
Mais la Commission des Finances est à huis clos. On est d'accord ? Rien ne doit... En revanche, le Conseil Municipal...

Didier GESLIN
Vous me posez la question. Je vous y réponds.

Alain BOUVET
... Le Conseil Municipal est là en fait pour prendre des décisions, pour informer les Esnandais. Donc les Esnandais ont...

Didier GESLIN
Et vous me posez la question, et je vous y réponds.

Alain BOUVET
Et si je ne vous avais pas posé la question, les Esnandais auraient cru que pour les 75 000 €... Ils n'auraient jamais su qu'il y avait 50 et quelques mille euros pour l'avenue de la République. Ça aurait pu être indiqué dans la Délibération, le détail. Mais on ne sait pas. Alors qu'allez-vous faire ? Bon. Le parking des Burelles, effectivement, mais rue de la Guillerie qu'est-ce que vous allez faire ? Est-ce que vous avez déjà choisi des entreprises ? Est-ce que vous avez lancé des appels d'offres ? Pour ces 51 000, voilà. Il vous reste donc une somme très petite pour faire tout ces travaux-là. Aménagement de sécurité du délaissé : qu'allez-vous faire ? L'accodrain rue des Ecoles : On sait tous ce qu'est un accodrain, bien évidemment. Je ne poserai pas la question individuellement. Mais voilà. Alors quel est le détail des travaux envisagés ?

Didier GESLIN
Monsieur PROUX.

Raymond PROUX
Rue de la Guillerie, la réfection des trottoirs.

Alain BOUVET
Où ça ?

Raymond PROUX
Rue de la Guillerie, réfection des trottoirs.

Yann JUIN
Et il y en a pour combien ?

Raymond PROUX
Environ 3 500 €.

Yann JUIN
Pour tous les trottoirs d'aménagés-là ?

Raymond PROUX
Une partie.

Alain BOUVET
Laquelle ?

Raymond PROUX
Quand vous rentrez dans la rue de la Guillerie, à gauche. Et il y a une partie sur la droite qui est toute défoncée. Dans l'arrondi.

Alain BOUVET
Juste à l'entrée. Pas plus loin, quoi. Oui.

Raymond PROUX
Sur l'entrée. Sur 25 mètres, à quelque chose près. Je n'ai pas les longueurs exactes.

Alain BOUVET
Vous pouvez redonner le montant ?

Raymond PROUX
3 500 €.

Yann JUIN
D'estimation.

Raymond PROUX
D'estimation.

Alain BOUVET
La route Pointe St Clément ?

Raymond PROUX
Là où c'est... comment dire... en piteux état : reprise pour faire une couche d'enrobé. Environ 5 000 €.

Alain BOUVET
Après, notre fameux délaissé ?

Raymond PROUX
Alors simplement mise en place de cailloux au niveau des sens interdits, puisque les gens sortent en permanence de la rue des Embruns en prenant le sens interdit. Donc au niveau sécurité ce n'est pas terrible. Et l'accodrain, ou les accodrains, ce sont juste des caniveaux de récupération d'eau pluviale. Parce que le chemin qui descend entre le 5 et le numéro 9... Vous avez les maisons qui sont en bas qui, de temps à autre, ont de l'eau. Donc avec les accodrains on récupère l'eau et on l'envoie dans le pluvial. Là, environ 6 000 €.

Michel ROUGIER
[incompris]

Raymond PROUX
Ça a été reprofilage du chemin blanc en rechargeant en calcaire.

Alain BOUVET
D'accord. Et l'aménagement d'une partie de la voirie de la rue Pierre Mendès-France ?

Raymond PROUX
Oui. Alors c'est l'aménagement pour les personnes en situation de handicap, entre autres. Quand vous arrivez sur le rond-point en revenant d'ici, vous avez deux places de parking qui ont été créées, et un chemin pour se déplacer pour les personnes en situation de handicap, pour aller là où ils ont besoin d'aller.

C'est obligatoire, et en plus c'était sur le terrain communal donc c'était à notre charge. Mais il y en a une partie qui a été prise en charge par la...

Michel ROUGIER
On avait un budget pour le handicap ?

Raymond PROUX
Non, mais ça c'est « aménagements – travaux neufs », ça.

Didier GESLIN
C'est l'ADAP.

Raymond PROUX
C'est l'ADAP. Ce sont deux choses...

Prises de paroles simultanées.

Alain BOUVET
... pris en charge par le Département, non ?

Raymond PROUX
Non. Quand vous arrivez au bout, il y a le lotissement Beausoleil.

Alain BOUVET
Non, mais le montant.

Raymond PROUX
Non. Il n'a pas été pris par le Département. Il a été pris par... Aide-moi Didier. Par les Lotisseurs de l'Ouest. Le lotisseur en a pris la moitié à sa charge. La moitié du trottoir...

Alain BOUVET
Et la noue ?

Raymond PROUX
Pour la noue, il y avait des problèmes d'inondation au numéro 2 de la rue du Pertuis. Le puisard engorgeait aux fortes pluies, donc on a élargi un petit peu pour éviter que l'eau rentre dans le garage du numéro 2.

Yann JUIN
Donc les travaux sont déjà faits ?

Raymond PROUX
Oui. 930 € HT.

Alain BOUVET
Donc ces travaux-là ont donc déjà été réalisés.

Didier GESLIN
Certains, et d'autres non.

Raymond PROUX
Le reprofilage oui, et rue Mendès-France oui.

Alain BOUVET
Et ils ont été réalisés quand, à peu près ?

Didier GESLIN
Puisqu'on s'attendait à avoir la facture...

Raymond PROUX
La rue Mendès-France, ça a été fait fin octobre début novembre, à quelque chose près. La rue du Pertuis ça a été fait avant l'été. Et le reprofilage chemin rural, ça a été fait au mois d'août.

Alain BOUVET
D'accord. Et les factures n'ont pas été produites aussitôt ?

Raymond PROUX
Si.

Alain BOUVET
Donc vous les avez réglées ?

Raymond PROUX
Oui.

Alain BOUVET
Donc là maintenant... Ça a été fait sur le budget d'investissement ?

Didier GESLIN
Ça rentre dedans, puisqu'on attendait la facture du Département.

Alain BOUVET
On considère que maintenant vous faites un emprunt pour les projets, mais aussi pour régler... Enfin vous faites un emprunt pour régulariser en fait ce que vous avez déjà payé.

Michel ROUGIER
Engagé. Ce n'est pas payé. C'est engagé.

Didier GESLIN
Si. Tout est payé. Bon. Autres questions, ou on passe au vote ?

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (13 pour, 5 abstentions) cette délibération et autorisent monsieur le Maire ou son représentant à signer cet emprunt et tout document s'y afférent.

2018 – 06/12 – Nouvelle composition du Conseil de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Rapporteur : Didier Geslin

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime a fait savoir par courrier du 30 octobre 2018 à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle que l'élection partielle intégrale au sein de la commune de Marsilly (qui a vu la démission de plus du tiers de ses conseillers municipaux) entraînait automatiquement la révision de la gouvernance de la Communauté d'Agglomération. La composition du Conseil communautaire avait été fixée par accord local en 2013 en vue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

En vertu de l'article L. 5211-6-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015, la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération pourrait être fixée selon deux modalités :

1/ Selon un accord local permettant de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droit » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Etre répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Afin de conclure un tel accord, les communes doivent approuver une composition du Conseil communautaire respectant les conditions précitées, à la majorité des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la fusion, représentant plus de la moitié de la population totale (ou selon la règle inverse), cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Les conseils municipaux doivent avoir délibéré dans un délai de deux mois suivant l'acceptation par le Préfet de la dernière démission ayant entraîné le renouvellement du conseil municipal de Marsilly, soit avant le 25 décembre 2018.

2/ A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 25 décembre 2018, selon la procédure légale, le Préfet arrêtera à 69 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération, qu'il répartira conformément aux dispositions des II et III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Didier GESLIN
On vous a donc fourni les tableaux de la situation actuelle, de la situation si cette Délibération est approuvée, avec un accord local à 82 sièges. Donc 2 communes bénéficieraient d'un siège supplémentaire, à savoir Périgny et l'Houmeau. Ou, si cette Délibération n'est pas adoptée à la majorité qui vous a été indiquée précédemment, on passera à 69 et donc vous avez également en surbrillance les communes qui perdraient des membres au sein du Conseil Communautaire.

Aussi, avant ce terme réglementaire, il est envisagé de conclure un accord local fixant à 82 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération, conformément aux principes énoncés au I 2°) de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, avec comme répartition :

CDA LA ROCHELLE
REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - REVISION DE L'ACCORD LOCAL

		Nb de sièges		
COMMUNE	**Population municipale identifiée au plus récent décret (01/01/2018)**	**Situation actuelle**	**Répartition proportionnelle de droit commun (L5211-6-1 CGCT)**	**Accord local à 82 sièges**
La Rochelle	75 404	33	32	33
Aytré	8 763	4	3	4
Périgny	8 130	3	3	4
Lagord	7 153	3	3	3
Châtelaillon-Plage	5 999	3	2	3
Puilboreau	5 933	3	2	3
Nieul-sur-Mer	5 774	3	2	3
Dompierre-sur-Mer	5 340	3	2	3
Saint-Xandre	4 589	2	1	2
Sainte-Soulle	4 236	2	1	2
Angoulins	3 878	2	1	2
La Jarrie	3 206	2	1	2
Marsilly	2 961	2	1	2
L' Houmeau	2 830	1	1	2
La Jarne	2 445	1	1	1
Saint-Rogatien	2 197	1	1	1
Vérines	2 189	1	1	1
Saint-Médard-d'Aunis	2 179	1	1	1
Salles-sur-Mer	2 092	1	1	1
Esnandes	2 059	1	1	1
Thairé	1 650	1	1	1
Yves	1 480	1	1	1
Saint-Christophe	1 370	1	1	1
Clavette	1 333	1	1	1
Croix-Chapeau	1 234	1	1	1
Saint-Vivien	1 226	1	1	1
Bourgneuf	1 157	1	1	1
Montroy	868	1	1	1
	167 675	**80**	**69**	**82**

siège de droit non modifiable
variation vis-à-vis de la situation actuelle

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, délibérer sur le principe d'un accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire avant le 25 décembre 2018.

Didier GESLIN
Ce soir il nous est donc proposé d'accepter l'accord local. Si on accepte l'accord local, on passe d'une voix sur 80 à une voix sur 82. Si on décide de refuser l'accord local on a une voix sur 69, donc proportionnellement, même si ce n'est pas grand-chose, notre voix compte un peu plus. Y a-t-il des questions ? Alors on va procéder... Si on accepte l'accord local on passe à 82. Si on le refuse on passe à 69. Est-ce que tout le monde a bien saisi la définition ? Sans vouloir orienter les débats, 1 voix sur 69 est d'autant... qu'une voix sur 82.
Qui est pour refuser l'accord local ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;
VU la sollicitation du Préfet de Charente-Maritime en date du 30 octobre 2018 enjoignant les communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à se prononcer sur une nouvelle composition du Conseil communautaire,

Décide de refuser, à l'unanimité (18 voix), l'accord local à 82 sièges du nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de la Rochelle et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018 – 07/12 – Rapport annuel d'activités du SIVU L'ENVOL – Année 2017
Rapporteur : Anne Fréhel

Le Syndicat intercommunal à Vocation Unique L'ENVOL a été créé en 2002. Il regroupe les communes d'Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre.
Son objectif est de définir la politique éducative locale intercommunale pour les enfants et les jeunes de 0 à 24 ans, et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions et des structures, comme cela est défini dans le document cadre : Le Projet Educatif Local (PEL).

Depuis le 25 Mai 2016, la Présidence du SIVU L'Envol a été assurée par M. ZERARGA en tant qu'adjoint au Maire de St-Xandre, et les vices présidences l'ont été par Mme COEFFIC (Conseillère municipale de Marsilly), Mme ROUCHE (Adjointe au Maire de Puilboreau) et Mme FREHEL(Adjointe au Maire d'Esnandes)

Les valeurs partagées du PEL sont :
Contribuer au développement de l'enfant et à l'épanouissement de sa personnalité
Assurer une cohérence éducative
Favoriser l'accès aux structures d'accueil et aux activités de loisirs.
Favoriser la dynamique partenariale.

Présentation du territoire :
La population totale du territoire est de 15837 habitants :
Elle est répartie de la manière suivante : Esnandes 2100 habitants, Marsilly 3023 habitants, Puilboreau 6057 habitants, Saint-Xandre 4657 habitants
Le territoire a vu sa population augmenter de près de 1050 habitants entre 2009 et 2017.

Sur cette même période, on note des évolutions différentes selon les communes.
Les communes les plus dynamiques, sur un plan démographique, ont été Marsilly et Puilboreau tandis qu'Esnandes et St-Xandre ont connu une stagnation de leur population.

Evolutions 2009-2017 :
Esnandes : + 1,16 % ; Marsilly : + 17,22% ; Puilboreau : + 11,34% ; Saint-Xandre : - 0,77 %

Evolution de la structure des foyers allocataire CAF (2005 – 2017)
Sur le territoire du SIVU l'Envol en 2017 : hausse des familles monoparentales de 2%, hausse des personnes isolées de 8%, diminution des couples avec enfant de 10% sur le territoire.

La composition de la structure des foyers allocataires des habitants d'Esnandes en 2017 :
17 % de familles monoparentales, 50% de couples avec enfants, 7% couples sans enfant, 26 % de personnes isolées

Donc, à Esnandes il y a plus de couple 3% avec enfant par rapport à la moyenne du territoire et 4% en moins de personnes isolées que sur le territoire.

L'Evolution de la population « jeunes »
Dans la commune d'Esnandes le nombre de naissances en 2017 est de 20 enfants. Il était à 29 naissances en 2008, et 10 naissances en 2016.
Dans la commune d'Esnandes en 2016 nous avions 50 enfants, et il y avait en 2008 presque 100 enfants dans la commune de moins de 3 ans. Ce qui explique bien sûr la fermeture de classe en maternelle rentrée 2017.

Une évolution de la population « jeunes » différentes selon les communes.
En 2017, on compte 2832 enfants et jeunes sur le territoire répartis de la manière suivante :
0- 2 ans : 402 enfants, 3-11 ans : 1320 enfants, 12 – 15 ans : 623 jeunes, plus de 15 ans : 487 jeunes.

BILAN DES ACTIVITES ENFANCE–JEUNESSE 2017

Dans le Secteur Petite Enfance : une offre d'accueil et de services en évolution :
Offres et services éducatifs du territoire pour la petite enfance moins de 3 ans :
341 places en accueil régulier sur les 4 communes (308 places en accueil individuel et 28 places en accueil collectif (Multi-accueil intercommunal)
Environ 5 places en très petite section maternelle.
Une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) s'est ouverte à Puilboreau.
Une deuxième MAM à Marsilly avec des horaires atypiques
Une troisième MAM à St-Xandre.

Dans le domaine de la petite enfance, il y a une culture intercommunale forte de beaucoup de partenariats.
Faits marquants 2017 : des Actions parentalité petite enfance
Activités régulières :
Des ateliers d'éveil ont eu lieu les mercredi matin « Bébé la Frimousse » animé par l'Espace Camaïeux - Centre Social Intercommunal. Depuis la rentrée scolaire 2018 nous accueillons ces ateliers au Centre de Loisirs d'Esnandes, la maison de l'enfance de St-Xandre accueillant les enfants de St-Xandre qui n'ont plus classe le mercredi matin à St-Xandre.
Il y a des temps de lecture organisés à la Médiathèque de Puilboreau, St-Xandre, et bibliothèque de Marsilly.

Evènementiel : Faits marquants 2017
La deuxième édition de la Journée Intercommunale de la Petite Enfance a eu lieu le 18 Novembre 2017 au centre de loisirs d'Esnandes. Le thème était le corps en mouvement, les sens en éveil. Les professionnels et

bénévoles du territoire ont proposé aux enfants et parents des activités différentes organisés dans 8 espaces. Le retour des participants était très positif. C'était une journée organisée par le SIVU l'Envol, en partenariat avec les associations locales (Rires et Cabrioles, les Coccinelles et l'Espace Camaïeux Centre Social Intercommunal Puilboreau St-Xandre Esnandes).

Le Relais D'Assistante Maternelle Parent Enfant a eu 24 participants en moyenne par matinée d'éveil à Esnandes.
L'activité des permanences du relais est stable ces dernières années. Les demandes d'informations portent majoritairement sur les différentes formes d'accueil et la législation des contrats de travail.

Dans le Secteur Enfance (3 – 11 ans) :
Le rôle du SIVU est d'accompagner techniquement les 4 accueils de loisirs enfance.
Le SIVU est aussi chargé du suivi du Projet Educatif de Territoire intercommunal (PEDT),
et la mise en place une journée intercommunale des ALSH en partenariat avec les 4 ALSH à St-Xandre.

Les services présents sur le territoire :
Enseignements 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires
1 ALSH dans chaque commune assurant l'accueil des enfants sur l'ensemble des temps péri et extra-scolaire.

Fréquentations des ALSH Enfance par commune :

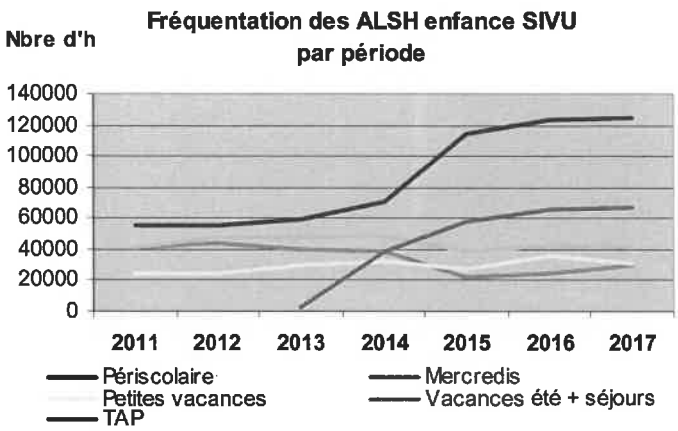

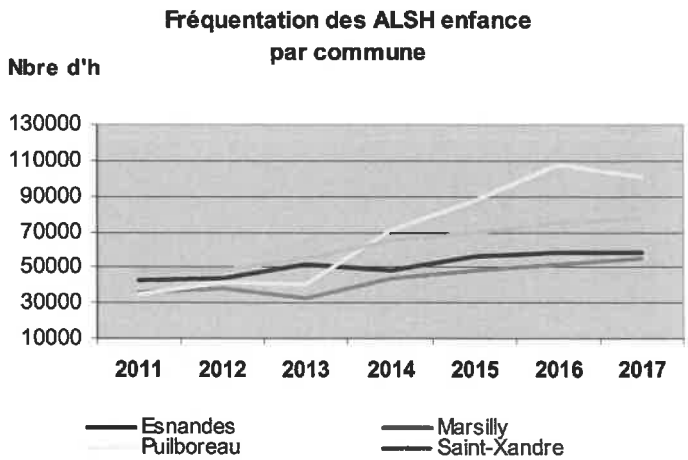

A droite fréquentation (en nombre d'heure) stable pour Esnandes (c'est le trait noir), malgré des effectifs à la baisse dans les écoles maternelles et élémentaire d'Esnandes en 2017. L'équipe d'animateurs de l'ALSH, par la qualité de leurs animations, arrive à maintenir la fréquentation.

Evolution des organisations liées aux rythmes scolaires.
A l'élémentaire d'Esnandes : les TAP sont après le temps scolaire, 2 fois 1 heure par semaine.

Fait marquants 2017 :
Evolutions des organisations scolaires : retour à la semaine de 4 jours pour la commune de Marsilly.
Mise en place d'un programme culturel ALSH dans le cadre des journées intercommunales ALSH au mois d'Avril 2017. Organisation d'une semaine d'activités sur le thème de la musique par les 4 ALSH du territoire.
Mise en place d'ateliers musicaux le 18 avril animés par les membres du groupe de musique qui ont présenté un concert rock pour enfants ouvert à tous les habitants le 19 avril 2017.
502 personnes sont venues assister au spectacle dont 74 personnes des ALSH du territoire.
Le retour des participants et des organisateurs est très positif.

Dans le Secteur Jeunesse et Jeune adulte (12 – 25 ans) : secteur stable
Vers un volume d'activité similaire sur les 3 accueils de loisir Jeunesse en 2017.

Le rôle du SIVU :
Est d'assurer le suivi du fonctionnement des 4 accueils jeunesse : secteur jeune AFR de Marsilly, et les « espaces jeunesses » de l'espace Camaïeux Centre Social à Esnandes, Puilboreau et Saint-Xandre.
La mise en place d'actions intercommunales – Fond d'Appui Initiatives Jeunes (FAIJ)
Et l'accompagnement technique des CCAS à la mise en place d'une aide financière supplémentaire dans le cadre des Passeport Loisirs Jeunes

- Passeports Loisirs Jeunes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Esnandes	11	14	11	10	10	6	9	2
Marsilly	15	20	20	17	20	19	17	6
Puilboreau	21	29	39	29	26	20	22	11
Saint-Xandre	45	49	55	55	36	40+4 ccas	23+2	9
Total	**92**	**112**	**125**	**111**	**92**	**85 + 4**	**71+ 2**	**28**

Passeport Loisirs jeunes, 2 adhérents à Esnandes en 2017. Comme vous pouvez le constater sur le tableau, une baisse importante de la participation des jeunes à ce dispositif dans notre commune et dans les autres communes du territoire du SIVU. Les informations concernant les jeunes ayant participé au dispositif ne sont plus, ou partiellement communiquées (âges, activités demandées) aux communes partenaires du dispositif, ce qui limite notre visibilité sur cette action.

Fonds d'Aide Initiatives Jeunes :
Le dispositif FAIJ conduit par le SIVU l'ENVOL, en partenariat avec ses partenaires locaux, a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître l'esprit d'initiative des jeunes de 14 à 25 ans. Il a vocation d'aider des projets individuels ou collectifs d'intérêt général ayant un impact sur le territoire. Le FAIJ propose un accompagnement technique et pédagogique, une aide financière ainsi qu'une valorisation du projet retenu.

BILAN FINANCIER 2017

Compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 a été approuvé au conseil syndical du 28 mars 2018.

Recettes de fonctionnement 2017 :	1 010 634,59 €
Excédent 2016 reporté :	21 617,30 €
Total recettes de fonctionnement 2017 :	1 032 251,89 €
Total dépenses de fonctionnement 2017 :	1 009 358,55 €
Résultat excédentaire de l'exercice 2017 :	**22 893,34 €**

Didier GESLIN
Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Michel ROUGIER
Oui. Quelques petites choses. Je voulais savoir, au niveau de l'aide aux leçons école primaire à Esnandes, s'il y avait toujours des bénévoles ?

Anne FREHEL
Oui. Tout à fait.

Michel ROUGIER
Combien ?

Anne FREHEL
7. Oui.

Michel ROUGIER
Et la plage de l'accueil ?

Anne FREHEL
C'est le soir. Je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire. C'est donc l'espace Camaïeux qui gère ça.

Michel ROUGIER
La fréquentation du Passeport Loisirs Jeunes. Comment vous expliquez cette défection ?

Anne FREHEL
Oui. En baisse. Justement, vous la voyez chez nous et dans les autres communes également. Ce dispositif n'attire pas.

Michel ROUGIER
C'était attrayant quand même, au niveau du coût.

Anne FREHEL
Oui. Bien sûr.

Michel ROUGIER
Pour les familles.

Rémi DESPLANTES
Parce qu'effectivement il y a une décrue entre 2016 et 2018.

Michel ROUGIER
Ensuite on parle d'une mutualisation du matériel, et des locaux améliorés pour le fonctionnement pour le RAMPE. Nous on donne quand même des locaux adéquats.

Anne FREHEL
Attendez. Je vais reprendre. C'est à Puilboreau.

Michel ROUGIER
C'est sur la page 15. Sur le rapport annuel envoyé par le SIVU.

Anne FREHEL
Oui. Je l'ai. Oui. Locaux utilisés pas toujours adaptés à l'accueil petite enfance. C'est ça ?

Michel ROUGIER
Oui. Mutualisation du matériel. Locaux à améliorer.

Anne FREHEL
Oui. Isabelle...

Ludivine DENFERT
C'est qu'il faut décharger le camion. Oui. C'est ça.

Anne FREHEL
Oui. Ça reste. Et c'est la répétition sur toutes les communes. Elle ne peut pas laisser son matériel. Elle n'a pas son matériel sur les 4 communes. Enfin elle a du matériel à Puilboreau à la Maison de l'Enfance.

Michel ROUGIER
Oui. Elle transporte.

Anne FREHEL
Donc c'est sûr que ça pose problème pour elle. A la longue, c'est lourd.

Michel ROUGIER
Le MAM. On parle du MAM qui a été fait à Marsilly.

Anne FREHEL
On n'a pas beaucoup de renseignements.

Michel ROUGIER
Dans le projet de la zone commerciale 2013/2014, il était question d'en implanter un.

Anne FREHEL
Ici ? A Esnandes ?

Michel ROUGIER
Oui.

Anne FREHEL
Actuellement, par rapport aux besoins de garde sur la commune je pense que c'est assez équilibré, puisque à travers ce que me disent les Assistantes maternelles elles accueillent des enfants et il y a des demandes à la crèche pour 2019. Il y a 5 familles en attente. J'ai donc l'impression que c'est équilibré, en ce moment.

Michel ROUGIER
Oui. Donc ça correspond à la demande.

Anne FREHEL
Oui.

Michel ROUGIER
Et je voudrais connaitre le montant... Enfin le montant je l'ai. Ce que le CCAS d'Esnandes a payé en subvention : la somme de 1 100 €, là, ça représente quoi ?

Anne FREHEL
Alors. 1 100 €... Ecoutez. Je me renseignerai.

Michel ROUGIER
Vous le mettrez dans mon casier ?

Anne FREHEL
Oui.

Michel ROUGIER
Pour répondre à Monsieur DESPLANTES qui, lui, faisait campagne contre les TAP à l'époque où on les avait mis en place, c'est une affaire qui roule ?

Rémi DESPLANTES
Contre les TAP pour les enfants de 3 ans. Oui. Je suis fondamentalement contre. Oui. Tout à fait, Monsieur ROUGIER. Oui. Je maintiens ma position sur les enfants de 3 ans. C'est pour ça que les TAP ont été modifiés pour les enfants de 3 ans en école maternelle. Oui. Complètement d'accord. Je maintiens ma position.

Yann JUIN
C'est sur le projet d'ensemble que vous aviez cette position.

Didier GESLIN
Délibération suivante.

2018 – 08/12 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.
Rapporteur : Didier Geslin

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L2122-18, L 2122-20, L2122, L 2131-1, L 2131-2,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises, il informe le Conseil Municipal du contrat souscrit suivant :

Type de prestations	Prestataires	Montant € HT
Contrat copieurs	Sfère informatique	4 188,55 €

Didier GESLIN
Le contrat des copieurs de la commune arrivait à terme. J'ai donc demandé à des fournisseurs des devis. Ces fournisseurs nous ont fait des offres. On a donc retenu Sfère informatique, qui faisait l'offre la meilleure, à savoir 4 188,55 € par an si on reste à un nombre de copies constant par rapport à l'an passé. Il fallait prendre une base. Donc on a le coût de la copie qui est quasiment divisé par deux par rapport au prix de la copie sur le contrat précédent. La copie noire et blanc est à 0,003 € contre 0,0056 € auparavant. Sur le contrat, on a mentionné que le coût de la copie ne bougerait pas pendant la durée du contrat. Auparavant, l'ensemble des copieurs était facturé. Là, seuls les copieurs les plus importants seront facturés. Les copieurs dans les écoles seront mis à disposition sans coût de location, ainsi qu'un copieur en CLSH, sans coût de location également. On ne paiera que les copies qu'on aura à émettre, donc ce qui fait une économie assez importante puisque le coût des loyers auparavant était de 8 726,29 € à l'année, et que nous passons à 2 216,36 €. Et que le coût des copies était de 5 927,37 € en 2017, et qu'à nombre de copies équivalent on sera à moins de 2000.

Michel ROUGIER
A moins de 2 000 ?

Didier GESLIN
Oui.

Michel ROUGIER
Le précédent, c'était toujours un contrat avec Rex Rotary ?

Didier GESLIN
C'était Rex Rotary. Absolument.

Yann JUIN
Et ça s'est fait par le biais d'une consultation ? Ça s'est fait comment ?

Didier GESLIN
Il y a eu trois fournisseurs qui ont été consultés. Les trois fournisseurs se tenaient dans une fourchette très proche, puisque Sfère Informatique, comme vous le voyez, c'est 4 188,55 €. LBS c'était 4 222,05 €, toujours si on reste en nombre de copies identique, pour pouvoir faire un comparatif bien entendu. Et Rex Rotary était à 4 189,61 €. Sauf que les deux autres ne maintenaient pas le prix de la copie sur la durée du mandat. Et ils ne nous mettaient pas non plus à disposition...

Yann JUIN
C'est sur quelle durée ?

Didier GESLIN
C'est sur la durée de l'ensemble des contrats de copieurs, 63 mois. C'est toujours sur cette durée-là. L'ensemble des contrats de copieurs c'est toujours sur cette durée. Voilà. Et en plus on a donc un copieur pour le CLSH, ce qui permettra, comme les contrats s'arrêtent en 2019, de les dénoncer et de ne pas reprendre de contrat puisqu'il y a une machine maintenant qui est à disposition. Il y aura juste le coût de la copie, qu'il faudra mettre là-bas, mais qui sera également un coût de la copie donc quasiment divisé par deux, et avec un maintien sur la durée du contrat qu'on a souscrit au sein de la commune.

Yann JUIN
Et avec la maintenance ?

Didier GESLIN
Et avec la maintenance. J'ai vu trois fournisseurs qui se tenaient, vous le voyez, en l'espace de 40 €.

Yann JUIN
Oui. Les coûts ont largement diminué. La concurrence s'est accrue. C'est vrai que ça facilite.

Didier GESLIN
Je ne sais pas si ça facilite, mais...

Yann JUIN
Si.

Didier GESLIN
Non. Pas forcément.

Yann JUIN
Si. Quand la concurrence est là, ça permet d'avoir des tarifs...

Didier GESLIN
Voilà donc cette information. Nous allons passer... Sauf s'il y a des remarques ? Je ne sais pas s'il y a des remarques.
Les questions diverses que vous nous avez envoyées.

Questions diverses

Didier GESLIN
Donc j'ai vu. Suite au courrier adressé au gestionnaire du site Internet... Au dernier Conseil Municipal, vous nous aviez interrogés sur ce problème. Vous nous avez envoyé un courrier le 5 novembre en nous mettant ce que vous souhaitiez comme texte, qu'on a repris intégralement et qu'on a envoyé quelques jours après. Le 8 je pense, de mémoire. A ce jour on n'a toujours pas de réponse. On les a relancés. On n'a pas de réponse. Dès que réponse nous aurons, nous vous tiendrons bien entendu au courant. On les a relancés. On n'a pas de réponse. Ça fait à peu près un mois. On va relancer encore, et on vous tiendra au courant sur votre demande, sachant qu'on a écrit texto le courrier que vous nous aviez adressé par mail. Y a-t-il des remarques ?

Yann JUIN
C'est bien qu'on sache déjà que le courrier est parti, puisqu'on ne le savait pas.

Didier GESLIN
Non, mais c'est le but de la question, et c'est le but de ma réponse.
Ensuite sur la condamnation du Maire pour excès de pouvoir dans l'affaire DOUGUET. Je me suis donc rendu à la DDTM lundi. Il y avait deux positions différentes au sein des interlocuteurs que j'ai eus en face de moi : les différents services de la Préfecture, la DDTM et compagnie. Donc certains voulaient qu'on fasse appel, et d'autres non. Et donc la Sous-Préfète qui était présente nous avait conseillé déjà auparavant... on avait eu une réunion à la Mairie... de ne pas faire appel. Donc on a suivi ses conseils.

Yann JUIN
[incompris]

Didier GESLIN
On avait déjà eu une réunion au préalable. Là c'était une deuxième réunion, puisqu'apparemment cette affaire était avancée, puisqu'ils ont revu certaines de leurs positions. Parce qu'on les avait interrogés, et maintenant ils ne répondent pas forcément de la même manière.
Ensuite communication au Conseil Municipal des courriers adressés au Maire par le Préfet suite à son interpellation par les élus minoritaires. Alors là, je dois avouer que je vous demanderai quelques explications complémentaires pour pouvoir essayer, tout du moins, d'y répondre.

Yann JUIN
Hé bien nous avions également demandé que vous les produisiez en Conseil, ces courriers que vous avez reçu du Préfet depuis le début du mandat.

Didier GESLIN
Les courriers que j'ai reçu du Préfet depuis le début du mandat... J'ai des courriers que j'adresse par voie de lettre du Maire à la population.

Yann JUIN
Vous en choisissez certains à publier, et d'autres pas. Alors c'est curieux, parce qu'il y en a certains dont on vous avait demandé communication ici-même... Il suffira de ressortir les procès-verbaux.

Didier GESLIN
Encore faudrait-il que je les ai reçus, peut-être ?

Yann JUIN
Oui. Si si. Vous les aviez reçues. Vous aviez refusé de nous les communiquer.

Didier GESLIN
En quelle date ? Et quand ?

Yann JUIN
C'est ancien. Pour celui que j'ai en tête ça date de début 2016. Vous aviez refusé de nous en donner communication. Vous reprendrez les procès-verbaux. Votre transparence étant à géométrie variable...

Didier GESLIN
Bien entendu.

Yann JUIN
Voilà. Oui. La preuve, puisque vous nous avez dit tout à l'heure que vous publiiez les courriers du Préfet, et vous nous aviez répondu à l'époque, je vous renvoie aux procès-verbaux, que vous n'aviez pas à nous les communiquer. Par contre, au moins... Bon. C'est un peu dommage, mais on va se tourner dans la Commission de communication des documents administratifs. On peut sans doute [incompris], mais au moins on peut se satisfaire de la publication du dernier, puisque vous avez quand même été capable de produire la preuve de votre propre mensonge. C'était quand même assez extraordinaire puisque vous avez, à travers la lettre du Préfet, apporté la preuve que vous aviez menti concernant la situation de 2014 de la commune, puisque le Préfet a bien indiqué dans les dates pour lesquelles la commune faisait l'objet de la procédure d'alerte... Il a bien précisé que pour l'année 2014 la commune n'était pas en procédure d'alerte, contrairement à ce que vous n'aviez cessé de répéter, et ce pourquoi même lors de la réunion à la salle des Fêtes du fameux audit, dont on attend toujours les conclusions et les argumentations, où vous aviez pris à parti Monsieur ROBLIN en lui demandant si c'est qu'il avait caché des choses, ou si on lui avait caché, ou s'il les ignorait. C'était déjà très déplorable dans l'attitude à l'époque, et là vous avez apporté vous-même la preuve de votre mensonge en le publiant, donc on ne peut que s'en satisfaire. On attend donc de voir les autres courriers pour voir également ce que vous avez pu cacher à l'information du Conseil Municipal et des citoyens en la matière.

Didier GESLIN
Ensuite. Lotissement du Pas des Roches. Etat de l'instruction. Rémi, si tu veux répondre.

Rémi DESPLANTES
Alors le permis d'aménager a été refusé mi-novembre 2018. GPM devrait déposer un nouveau projet d'aménagement en début d'année 2019.

Michel ROUGIER
C'est un nouveau projet ?

Rémi DESPLANTES
Oui. Il y a quelques petits soucis sur le pluvial.

Michel ROUGIER
Oui, parce que nous on va parler des réunions de Commission. En réunion de Commission il y a dix jours, on attendait quand même une communication sur ce lotissement du Pas des Roches.

Rémi DESPLANTES
Je sais que je n'étais pas là ce jour-là.

Michel ROUGIER
Oui, mais ça ne vous empêchait pas de nous donner des informations.

Rémi DESPLANTES
Mais si je ne suis pas là...

Michel ROUGIER
Parce que c'est vous le responsable de la Commission.

Rémi DESPLANTES
Si je ne suis pas là, je vais avoir du mal à donner des informations.

Michel ROUGIER
On a bien eu un petit papier. Donc on a demandé à Monsieur le Maire ce qu'il en était.

Didier GESLIN
Voilà.

Yann JUIN
Il a dit que ce n'était pas à l'ordre du jour, et on vous a répondu que n'ayant pas d'ordre du jour, on ne pouvait pas le savoir.

Rémi DESPLANTES
Mais si j'avais été présent à cette réunion de Commission, je vous aurais répondu sans aucun problème.

Yann JUIN
Parce que quand on est sollicités par des gens qui nous disent qu'ils ont acheté des terrains...

Rémi DESPLANTES
Acheté ?

Yann JUIN
Ah oui.

Rémi DESPLANTES
Acheter, alors que le permis d'aménager est en cours d'instruction... C'est un peu osé de la part du lotisseur, quand même.

Yann JUIN
C'est bien pour ça qu'on s'interroge. Vous comprenez bien qu'on a des interrogations. Il n'y aurait qu'une personne... Mais là il y en a plusieurs.

Michel ROUGIER
On a eu plusieurs retours, comme quoi des terrains étaient vendus.

Yann JUIN
Ce serait bien d'empêcher que ça se fasse.

Rémi DESPLANTES
Oui. Bien sûr.

Didier GESLIN
Alors l'autre question. Carrefour D10/D106, suite donnée à la motion proposée. La motion a donc été envoyée au Département. Vous avez vu qu'au sol il y avait quelques réaffectations. Les bandes rugueuses ont été agrandies. Ce n'est pas satisfaisant.

Une intervenante
Non.

Didier GESLIN
Non, mais je le dis.

Michel ROUGIER
Pour les amortisseurs des voitures...

Didier GESLIN
On est d'accord. Donc le Département reste figé sur une fermeture, ce qu'on ne souhaite pas. La motion était dans ce sens-là. Donc on continue à se battre, et on attend qu'ils nous répondent également. Au jour d'aujourd'hui je n'ai pas plus d'informations à vous donner.

Yann JUIN
Donc oui, mais on avait lu dans la presse que vous aviez eu une rencontre avec Monsieur DOUBLET.

Didier GESLIN
J'ai eu une rencontre avec Monsieur DOUBLET, mais qui n'a pas abouti à ce qu'on voulait. Lui, c'était une fermeture définitive, ou une fermeture sauf engins agricoles.

Yann JUIN
Ah oui. En même temps c'était votre proposition initiale, donc on comprend qu'il se soit précipité dessus. Ça lui a rendu un service.

Didier GESLIN
Je vous ai déjà dit la dernière fois que c'était sous le...

Yann JUIN
Oui, mais enfin en attendant aujourd'hui voilà les conséquences. C'est que le Conseil Départemental s'arcboute sur quelque chose que vous avez annoncé. Donc voilà. Maintenant on en paie le prix. Après, l'autre argument qui a été repris dans la presse, c'était la question du rapprochement des ronds-points. Alors est-ce que cet argument a effectivement été donné ?

Didier GESLIN
J'ai donné à Michel DOUBLET l'exemple concret de ce qui se passe en Vendée. En Vendée, sur une telle distance, ça n'empêche pas d'avoir trois ronds-points.

Yann JUIN
D'accord, mais ça ne l'empêche pas, lui, de continuer à développer cet argument. Parce que si vous prenez... Sans aller jusqu'en Vendée. Vous prenez simplement autour de Villedoux.

Didier GESLIN
Oui, enfin on est très proche aussi de Vendée.

Yann JUIN
Andilly, le rond-point Andilly Charron, le rond-point Esnandes et le rond-point Saint-Xandre. Vous prenez les distances... Et puis surtout, je ne crois pas que les distances entre le rond-point de Marsilly et le rond-point de [incompris] aient évolué depuis l'année 2013, où le Département avait remis son étude. Donc effectivement, l'important c'est que nous puissions communiquer au Département cette étude. Parce que si on leur demande ils vont nous la redonner. Est-ce que vous avez enfin ressorti cette étude ?

Didier GESLIN
Là...

Yann JUIN
Non, mais celle qui est en Mairie, là ? On vous avait déjà demandé la dernière fois, et vous nous aviez dit que vous n'aviez pas eu le temps. Donc là vous avez eu le temps de la retrouver ?

Didier GESLIN
Je ne sais pas si elle a été retrouvée. Moi, très clairement j'ai vu avec Michel DOUBLET, et je reste arcbouté sur ce qu'on a signé sur la motion de la dernière fois, et on restera là-dessus. Voilà.

Yann JUIN
Parce qu'il vous prétend que ça n'est pas possible, et que les techniciens sont contre. Or, cette étude qui nous a été transmise est signée par le Département, et réalisée par un cabinet d'études, validée par les techniciens. Il ne pourra pas dire, si on lui met sous le nez, qu'elle n'est pas vraie. Par contre, effectivement vous allez lui dire « Donnez-moi l'étude pour que je vous montre que vous avez tort » ... Effectivement il fera comme avec moi au départ, ce sur quoi vous vous étiez précipité, en disant « Jamais ce n'a été obtenu. Jamais ce n'était vrai ». Et si je n'avais pas gardé une copie d'un certain nombre de documents dans mes archives personnelles, on serait toujours là-dessus.

Didier GESLIN
Vous savez très bien qu'il n'y a plus les financements non plus. Ils jouent aussi là-dessus.

Yann JUIN
Non, ça les financements, ils se sont précipités pour les mettre ailleurs. Ça je veux bien en convenir que ça n'est pas facile.

Didier GESLIN
Voilà. Donc fin du Conseil Municipal à 22 h 57. Merci à tous d'être venus, et je vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire déclare que s'il n'y a plus d'autres questions diverses à traiter, il lève la séance à 22 h 57.

Fait à Esnandes,
Le 12 décembre 2018,
Le Maire,
Didier Geslin

MAIRIE de ESNANDES 17(Chte Mme)